

Treizième Conseil d'Administration



Agence Urbaine de Taza



Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie



«...De tels projets visent à réhabiliter et à valoriser l'espace urbain, à accompagner les profondes mutations que connaissent les grandes agglomérations, et à y développer les savoirs à travers les musées, bibliothèques et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, pour en faire des espaces de vie prospère et des pôles économiques aux standards des cités internationales les plus avancées...»

Extrait du message Royal adressé à la deuxième session du Conseil Mondial de l'Organisation
"Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU)

Mardi 31 Octobre 2006



TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION	3
RAPPORT MORAL	5
I-PLANIFICATION URBAINE ET MISE A NIVEAU	7
1-PLANIFICATION URBAINE.....	7
1-1 Couverture en documents d'urbanisme :	7
1-2 Documents d'urbanisme selon les phases d'étude au niveau des provinces de Taza, Guercif et Taounate	8
1-3- Evaluation du plan d'action de 2014	10
2-MISE A NIVEAU URBAINE ET DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL	14
2-1 Les Projets Urbains :	14
2-2- Elaboration est suivi des projets de mise à niveau urbaine :	14
2-3 Projets de mise à niveau territoriale des centres ruraux émergents :	20
2-4 Protection du patrimoine historique, culturel et naturel.....	21
2-5 Assistance technique et architecturale aux familles menacées par les crues de l'oued Sebou dans la commune rurale de Mkansa (province de Taounate) :	22
2-6 Réalisation des documents topographiques et de restitutions :	23
II-LA GESTION URBAINE:	24
1- SITUATION DES DEMANDES DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET DE MORCELLEMENT..	24
1-1 Bilan 2014 :	24
1-2- Impact sur le parc logement et l'investissement	27
2- AUTRES TYPES DE DOSSIERS INSTRUITS :	27
2-1 Instruction des dossiers de construction relatifs aux édifices liés au culte musulman:.....	27
2-2 Projets des dérogations en matière d'urbanisme :	28
2-3 Etudes d'impact sur l'environnement :	28
3-EVALUATION DES RESULTATS:.....	28
4- LE CONTROLE	29
5- REDRESSEMENT URBANISTIQUE.....	29
III- COMMUNICATION, ENCADREMENT ET PARTENARIAT :	30
1-COMMUNICATION:	30
1-1 Le site WEB :	30
1-2 Les medias :	31
2-TRAITEMENT DES REQUETES :	31
3- ENCADREMENT ET ASSISTANCE.....	31
4- PARTENARIAT ET COOPERATION	32
5- COOPERATION INTERNATIONNALE	33
VI-MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	34
1-LE MANAGEMENT QUALITE : UN ENGAGEMENT CONTINU.....	34
2- ETUDE ELECTRONIQUE DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME :	34
3- PAIEMENT ELECTRONIQUE :	35
4- FORMATION CONTINUE :	35
V-EVALUATION DE L'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DU 12ème CONSEIL D'ADMINISTRATION :	36
RAPPORT FINANCIER	37





I- BILAN DES EXECUTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 :	39
1- LES RESSOURCES :	39
1-1 Solde de trésorerie au 31 décembre 2013 :	39
1-2 Subvention de fonctionnement au titre de 2014 :	39
1-3 Contribution de l'état au programme d'investissement au titre de 2014 :	39
1-4 Ressources propres :	40
1-5 Restes à recouvrer :	40
1-6 Tableau récapitulatif des ressources encaissées au titre de l'exercice 2014 en dhs:	41
2- LES EMPLOIS :	41
2-1- Dépenses de fonctionnement :	41
2-2- Dépenses d'équipement :	42
3- LES RESTES A PAYER :	43
II- LES PREVISIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 :	44
1- LES RESSOURCES :	44
2- LES DEPENSES :	44
2-1- Les dépenses de fonctionnement :	45
2-2- Dépenses d'équipement :	45
PLAN D' ACTIONS 2015	49
1- DOCUMENTS D'URBANISME :	51
1-ACHEVEMENT ET SUIVI DES ETUDES EN COURS	51
PDAR	51
Taza	51
Tamjilt – Jbarna.	51
2- LACEMENT DE NOUVELLES ETUDES(ACTUALISATION) :	51
2-ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE A NIVEAU URBAINE :	52
1- Achèvement des études en cours :	52
2- Lacement de nouvelles études :	52
3- SAUVEGARDE ET REHABILITATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL.....	52
1- Achèvement des études en cours :	52
2- Lacement de nouvelles études :	52
4-ETUDES GENERALES.....	53
1- Achèvement des études en cours :	53
2- Lacement de nouvelles études :	53
5-ETUDES GEOTECHNIQUES	53
1- Achèvement des études en cours :	53
2- Lacement de nouvelles études :	53
6-ETUDES DE RESTRUCTURATION URBANISTIQUE	53
7-FORMATION CONTINUE INTERNE	53
8-ENCADREMENT	54
CONCLUSION	55





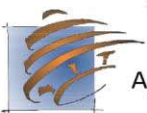
INTRODUCTION

Relevant d'un même secteur stratégique, l'urbanisme et l'aménagement du territoire constituent la pierre angulaire de l'investissement générateur de richesses et d'emploi. Ils contribuent efficacement à remédier aux situations de vulnérabilité et d'exclusion sociale, en adoptant une démarche de planification prospective et de gestion rationnelle des ressources. Ils ont pour vocation d'assurer un développement de l'espace découlant des accumulations du passé et prenant en compte les exigences actuelles, ainsi que d'asseoir un développement économique, social et culturel répondant aux aspirations du territoire.

Le secteur de l'urbanisme a constamment connu, surtout avec le début du troisième millénaire, des faits marquants, notamment en matière de simplification des procédures, et d'adoption de méthodes de transparence dans les domaines de la planification et de la gestion urbaines. Ainsi, en parfaite conscience de l'importance des nouvelles dispositions du Règlement Général de la Construction (RGC), particulièrement en matière d'institution du guichet unique et des commissions provinciales, en tant que structures administratives à charge d'instruire les demandes d'autorisation, et en matière de définition et délimitation des responsabilités incombant à l'ensemble des intervenants, L'Agence Urbaine a déployé cette année, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les efforts indispensables en vue d'accélérer la déclinaison des dispositions du RGC, notamment en matière de dématérialisation des procédures d'instruction des demandes d'autorisation.

Cette action proactive entreprise par l'Établissement, dans un premier temps dans ville de Taza, en synergie étroite avec l'autorité provinciale, la commune urbaine et le conseil régional des architectes, est amorcée en succès grâce à l'adhésion efficace de l'ensemble des intervenants dans la perspective de la généraliser, progressivement, sur tout le ressort territorial de l'AUT.

Corrélativement, l'AUT n'a ménagé aucun effort dans le développement continue de ses processus et des compétences techniques et managériales de son personnel afin d'améliorer la qualité du service public qu'elle rend. Dans ce cadre, le renouvellement de





la certification ISO 9001, pour un nouveau cycle, qu'a réussi l'AUT en 2014 en est un vif témoignage de cette volonté accrue de recherche de progrès et d'excellence.

Les efforts déployés, ainsi que le soutien avéré des partenaires ont tous été de nature à permettre à l'AUT de réaliser, au niveau des trois provinces de Taza, Taounate et Guercif, un bilan positif en matière de gestion et de planification urbaines caractérisées, respectivement, par un taux de 70% d'avis favorable de l'ensemble des dossiers instruits et une couverture en documents d'urbanisme atteignant 100%. De telle performance dénote, nettement, que le climat des affaires dans le ressort territorial de l'AUT est très propice à la promotion et l'attraction des investissements fonciers.

Par ailleurs, et en perspective d'une régionalisation avancée, l'AUT, vu la position confortée qu'elle occupe actuellement dans son milieu institutionnel local, constituera l'un des piliers incontournable pour assoir un développement prospère et durable.

Le présent rapport étale le bilan d'activités de l'Agence urbaine de Taza durant l'exercice 2014 ainsi que le rapport financier au titre de la même année, en plus de son programme d'action pour l'année 2015.



RAPPORT MORAL



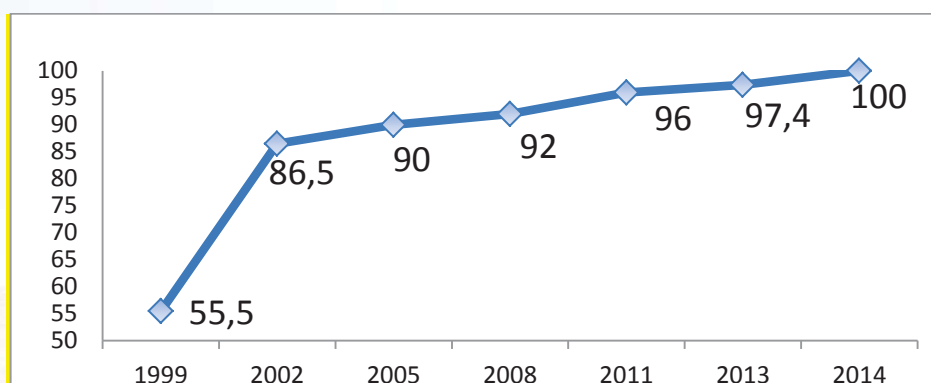
I-PLANIFICATION URBAINE ET MISE A NIVEAU

1-PLANIFICATION URBAINE

1-1 Couverture en documents d'urbanisme :

Le taux de couverture en documents d'urbanisme, des provinces relevant du ressort territorial de l'Agence Urbaine de Taza, a connu une nette augmentation entre 1999 et 2014 comme le montre le graphe ci-dessous. Ce taux qui ne dépassait pas les **50%** en 1999, a atteint **85%** en 2002 pour arriver à **100%** en 2014 tout en prenant en considération les documents homologués **(59)** et ceux en cours d'homologation **(26)** ou en cours d'étude **(35)**.

Evolution de la couverture en documents d'urbanisme



L'Agence Urbaine de Taza, en collaboration étroite avec ces partenaires, a déployé de louables efforts pour assurer la couverture totale des centres urbains et ruraux en documents d'urbanisme.

Répartition des documents d'urbanisme selon la typologie au niveau des provinces de Taza Taounate et Guercif

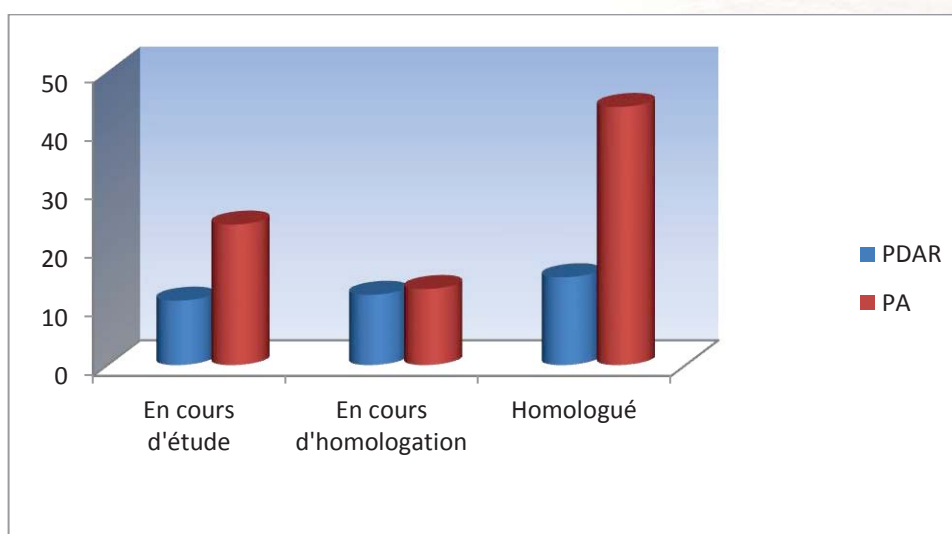
Province	Document d'urbanisme	Nombre	Taux de couverture
Taza	Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU)	01	100%
	Plan d'aménagement (PA)	34	
	Plan de développement des agglomération rurales (PDAR)	15	
	Total	50	
Taounate	Plan d'aménagement (PA)	43	100%
	Plan de développement des agglomération rurales (PDAR)	09	
	Total	52	
Guercif	Plan d'aménagement (PA)	04	100%
	Plan de développement des agglomération rurales (PDAR)	14	
	Total	18	
Total global		120	100%

Répartition des documents d'urbanisme selon les phases d'étude et d'homologation par province

Nature du document	Province	Avancement				Non couvert	Total
		En cours d'étude	En cours d'homologation	Homologué opposable	Caduc		
PA	Taza	09	04	21	-	00	34
	Taounate	13	09	21	-	00	43
	Guercif	02	00	02	-	00	04
	Total	24	14	44	-	00	82
PDAR	Taza	03	03	08	01	00	15
	Taounate	02	04	02	01	00	09
	Guercif	06	05	03	00	00	14
	Total	11	12	13	02	00	38
SDAU	Taza	01	00	00	00	00	01
Total général		35	26	59			120

En concertation avec ses partenaires, l'Agence Urbaine de Taza veille à concrétiser le contenu du plan d'action de 2014 (validé lors du 12ème conseil d'administration tenu le 09 Mai 2014). Ainsi les services de l'établissement ont pu assurer le suivi de 61 documents d'urbanisme (38 PA, 23 PDAR) au niveau des trois provinces, en plus du SDAU de la ville de Taza et sa zone périphérique.

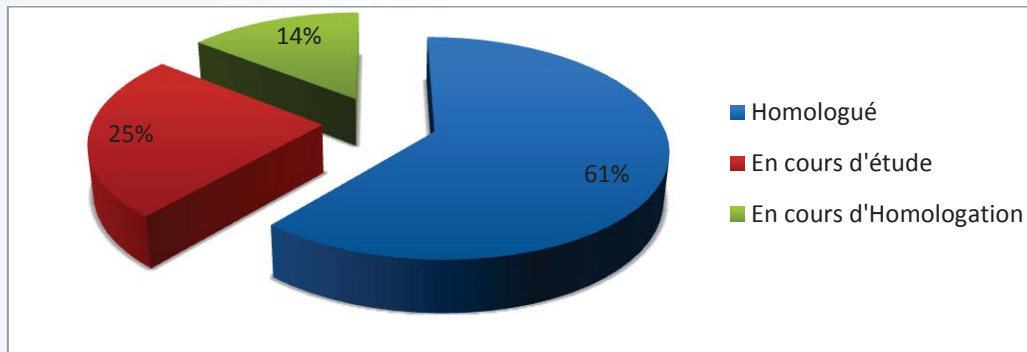
Répartition des documents d'urbanisme selon les phases de l'étude et de l'homologation



1-2 Documents d'urbanisme selon les phases d'étude au niveau des provinces de Taza, Guercif et Taounate

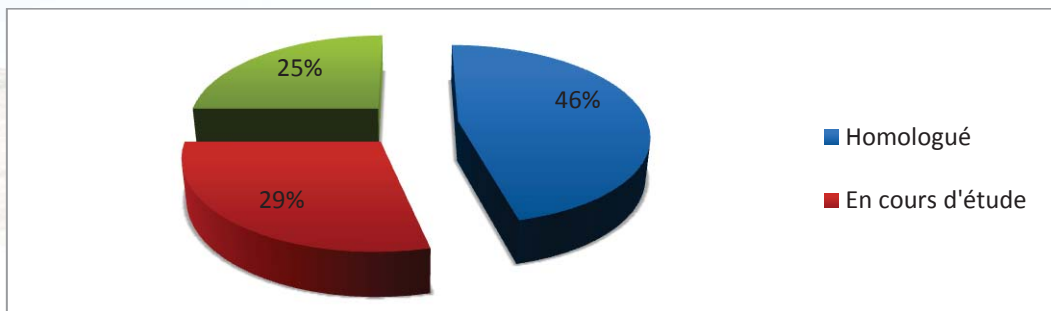
- Répartition des documents d'urbanisme selon les phases d'étude et d'homologation au niveau de la province de Taza

Sur les 49 villes et centres de de la province de Taza, 30 centres, soit 61%, sont couverts par des documents homologués (dont un seul est tombé en caducité), les documents de sept (07) centres, soit 14%, sont en cours d'homologation, tandis que les documents des douze (12) centres restants, soit 25%, sont en cours d'étude.



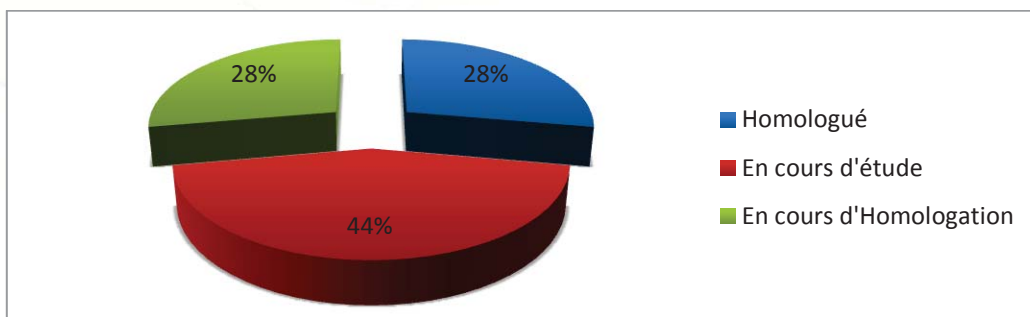
- Répartition des Documents d'urbanisme selon les phases d'étude et d'homologation au niveau de la province de Taounate

Sur les 52 villes et centres de de la province de Taounate, 24 centres, soit 46%, sont couverts par des documents homologués (dont un seul est tombé en caducité), les documents de 13 centres soit 25%, sont en cours d'homologation, tandis que les documents des quinze (15) centres restants soit 29%, sont en cours d'étude.



- Répartition des documents d'urbanisme selon les phases d'étude et d'homologation au niveau de la province de Guercif

Pour la province de Guercif, sur les 18 centres, cinq (05) centres, soit 28%, sont couverts par des documents homologués, les documents de cinq (05) centres, soit 28%, sont en cours d'homologation, tandis que les documents des huit (08) centres restants, soit 44%, sont en cours d'étude.





1-3- Evaluation du plan d'action de 2014

Le bilan de réalisation des actions programmées en 2014 se présente comme suit :

Bilan d'action 2014

Phase	Nature document		
	SDAU	PA	PDAR
Homologation de 24 documents d'urbanisme	-	Publication de 13 décrets d'homologation au bulletin officiel	Publication de 02 arrêtés d'homologation au bulletin officiel
	Versement dans la procédure d'homologation au niveau central du SDAU de la ville Taza et sa zone périphérique	Soumission de 05 décrets d'homologation au SGG	Versement 03 PDAR dans la procédure d'homologation
	01	18	05
Versement de 17 documents d'urbanisme à la Délibération communale et à l'enquête publique	-	08	09
Tenue de 05 réunions du CTL	-	05	-
Suivi de 16 documents d'urbanisme	-	11	05
Lancement de 13 documents d'urbanisme	-	07	06
Total	01	49	25

- Phase D'homologation :

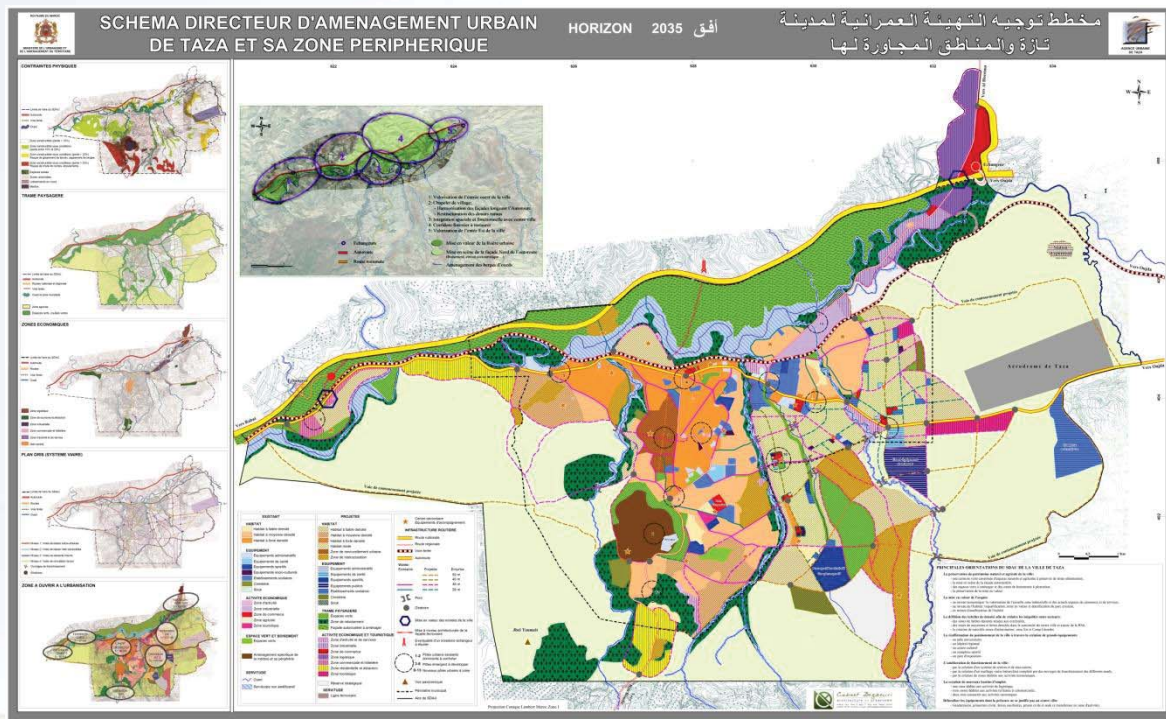
-Versement dans la procédure d'homologation au niveau central du SDAU de la ville de Taza et sa zone périphérique

Dans ce cadre, il faudra mettre en exergue que le décret d'homologation du SDAU est visé par les Ministères de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, de l'Intérieur, de l'Équipement du Transport et de la Logistique, de l'économie et des finances, en attente de son visa par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime.

Ce document couvre une superficie de 7000 ha, dont la ville de Taza occupe 3040 ha, soit 43,5%. L'autre superficie concerne des entités entretenant de fortes interactions fonctionnelles avec la ville de Taza, notamment les douars relevant des communes rurales de Bab Marzouka, Gueldamen et Meknassa acharquia.



Carte du SDAU de Taza



L'élaboration du SDAU de Taza vise l'atteinte des objectifs généraux suivants :

- L'Amélioration du cadre de vie et le rehaussement du niveau d'urbanité dans le cadre d'un développement intégré et équilibré. Ce qui revient à hisser la qualité urbaine au rang d'une priorité ;
- L'affirmation de l'identité de son territoire et de sa place dans l'armature urbaine nationale, régionale et provinciale. Autrement dit, procurer à la ville de Taza un meilleur positionnement parmi les villes du royaume d'importance égale ;
- La mise en place d'une stratégie de développement valorisant les atouts, et tenant compte des contraintes et spécificités locales et définissant, en conséquence, les plans d'actions y afférents. Il s'agit de doter la ville de Taza d'une vision stratégique pour son développement futur ;
- La réorganisation de l'espace urbain, en vue de remédier aux différentes formes de dysfonctionnements et de traiter les coupures urbaines qui handicapent la ville sur les plans fonctionnel, structurel, et paysager ;
- La mise en cohérence des actions d'aménagement en vue de promouvoir un développement harmonieux entre la ville et son environnement immédiat ;



-La réduction des disparités spatiales et sociales, à travers la lutte contre les différentes formes de l'insalubrité urbaine, et les contrastes spatiaux qui renforcent les inégalités sociales. Ce qui revient à chercher les moyens pratiques pour l'humanisation de la ville ;

-Le renforcement de l'attractivité économique de la ville via le développement des structures d'accueil et de l'environnement urbain propice à l'investissement ;

-La préservation des zones naturelles ;

-L'instauration d'un référentiel juridique.

- Publication des décrets et des arrêtés d'homologation au bulletin officiel de 15 documents d'urbanisme :

13 PA : 07 au niveau la province de Taza (Ras El Mae, Sidi Majber, Bouzmlane, Tamzaret, Matmata, Ajdir et Ain Hamra) et 06 au niveau la province de Taounate : (Tamedit, Ghouazi, Oulad Daoued, Ain Maatouf, Bouhouda, Ain aicha).

02 PDAR : Bni Ftah et Bni Lent dans la province de Taza ;

-Soumission des décrets d'homologation au SGG de 05 PA:

- 2 PA au niveau de la province de Taza (Bouchfaa, Zrarda) et 03 au niveau la province de Taounate (Kariat Ba Mohamed, Lamkanssa et Oulad Tahar).

-Versement dans la procédure d'homologation de 03 PDAR:

- 01 PDAR (Brarha) dans la province de Taza et un autre (Loulja) au niveau la province de Taounate. Le troisième est celui de Bourached (C.R sebbab) au niveau la province de Guercif.

• Phase de délibérations communales et enquête publique :

-Versement aux délibérations communales et à l'enquête publique de 17 documents d'urbanisme :

Ces documents sont 08 PA et 09 PDAR répartis comme suit :

- 02 PA(Msila et Boukallal) et 02 PDAR (Tazarine et Bab M'rouj (CR Taifa)) dans la province de Taza ;
- 06 PA (Sidi M'hamed Ben Lahssen, Outabouabane, Zrizet, Bouarouss, Thar souk Timzgana) et 03 PDAR (M'ssassa-Jbabra , sidi Haj M'hamed) dans la province de Taounte ;
- 04 PDAR dan la province de Guercif (Rass Lakssar, Oulad Bourima , Taddart , Mazguiatm);





-Concertations élargies dans le cadre des réunions du CTL :

Tenue de 05 réunions CTL relative aux PA des centres de Bni Frassen, sidi Abdellah (CR Ghiata Al Gharbia), Smia , Kassarat (CR Smia) au niveau la province de Taza et la ville de Guercif et sa zone périphérique au niveau la province de Guercif.

- Lancement et études préliminaire :

- Suivi de 11 PA et 05 PDAR :

- 01 PA (Kaouan :CR bouhlou) et 02 PDAR (Rbaa El Fouki et Sidi Ali Bourakba) dans la province de Taza ;
 - 09 PA dans la province de Taounate (Sidi Mokhfi, My Abdelkrim,Taounate, Bouadel, Rghioua , Bni Oujel Taфраout, Bouchabel, Oued Jamaa et Ain Lagdah) ;
 - 01 PA (Saka) et 03 PDAR (Berkine ,Bni abdellah CR Berkine et Sebbab) dans la province de Guercif ;

- Lancement de 07 PA et 06 PDAR :

- 03 PA (Bouhlou,Gzenaya, Mallal) et 01 PDAR (Jbarna) dans la province de Taza ;
 - 04 PA (Tissa, Bni Snouss, Oudka et Ghafsai) et 02 PDAR (Tabouda, Tafrant)dans la province de Taounate ;
 - 03 PDAR (Tamjilt /CR Berkine, Safsafat, Swihla/CR Taddart) dans la province de Guercif ;

en conclusion, les 23 documents homologués ou en cours d'homologation en 2014 ont permis l'ouverture d'environ 4334 Ha à l'urbanisation, dont 1941 Ha pour l'habitat, 289 Ha pour les équipements publics, 87 Ha pour les activités industrielles et 154 Ha pour les activités récréatives et touristiques.



Terrains ouverts à l'urbanisation par les documents d'urbanisme : superficie en ha

Centres	zones ouverte à l'urbanisation	Tourisme et loisir	Habitat	Activités industrielles	Equipements publics
Ghouazi	321.11	80.4	156.49	16.97	12.4
Bouhouda	111.64	2.56	93.27	1.4	14.39
Oulad Daoud	66.44	7.01	42.21	2.8	14.41
Ain Maatouf	212.26	-	27.83	1.27	11.42
Ain aicha	382.72	-	116.50	18.81	33.19
Lamkanssa	124	2.2	43.7	0.4	9.6
Oulad Tahar	299.79	4.19	32.24	4.24	27.65
Kariat Ba Mohamed	530.06	3	9	2.1	39
Zrarda	124.13	13.83	77.71	14.91	17.64
Sidi Mhamed Ben Lahcen	166.42	1.45	121.47	1.47	6.36
Tamzart	191.11	1.33	85.86	3.17	12.98
Bouchfaa	899	1.95	836	0.72	33.85
Bni Lent	379.3	-	38.98	-	15.47
Bni Ftah	81.64	2.99	34.55	1.90	9.29
Bourached	163.64	-	12.30	1.05	4.7
Loulja	248	4.07	190.86	7.7	7.62
Ras El Ma	21.25	7.80	10.90	-	2.55
Sidi Majber	16.35	5	9.50	-	1.85
Bouzemlane	26.87	5	16.57	1.10	4.20
Matmata	15.72	5.94	6.33	1.02	2.43
Ajdir	74.65	2.16	68.36	2.36	1.77
Ain Hamra	14.12	1.78	1.83	4.79	5.72
Brarha	30.00	0	16	-	3.7
Tamadit	19.85	2.80	14.18	-	2.87
Total	4333.80	154.01	1941.17	86.71	288.70

2-MISE A NIVEAU URBAINE ET DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL

2-1 Les Projets Urbains :

Outre les efforts déployés en matière de généralisation de la couverture en documents d'urbanisme, l'Agence Urbaine de Taza élabore des études spécifiques permettant d'encadrer le développement urbain. A cet effet l'AUT assure le suivi de l'élaboration de (02) projets urbains permettant de promouvoir la qualité urbanistique des villes : Oued Amlil (phase rapport des fiches projets en cours), Aknoul (phase rapport de diagnostic en cours).

2-2- Elaboration est suivi des projets de mise à niveau urbaine :

Dans le cadre de l'exercice de ses attributions, notamment l'assistance technique au profit des collectivités locales, l'Agence Urbaine suit et encadre un ensemble de programmes de développement urbain dans les villes et les centres émergents. Il s'agit de :



- Encadrement du programme de mise à niveau de la ville de Ghafsai

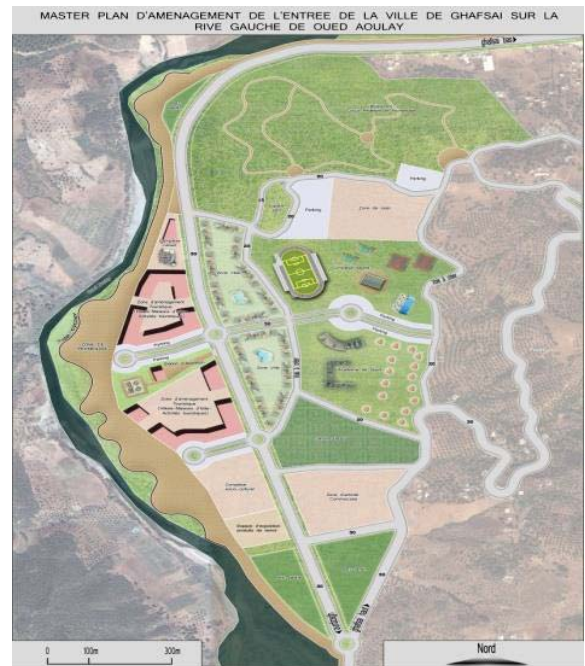
L'AUT a contribué à l'élaboration du programme final de la mise à niveau de la ville de Ghafsai, en concertation avec les autorités locales et le conseil communal. Ce programme quadriennal (2014-2017), comporte 17 projets concernant les secteurs suivants : l'environnement, l'urbanisme, l'habitat, l'économie, le développement social, le sport et la culture. Le montant global de ces projets s'élève à 297.30 Million de Dirhams.

L'apport de l'AUT dans ce programme consiste au financement et à la réalisation de deux études à hauteur de 2.3 million de Dirhams. La première porte sur l'élaboration de la charte architecturale de la ville de Ghafsai et la seconde sur l'étude géotechnique et la carte d'aptitude à l'urbanisation de la ville de Ghafsai.

- Suivi de l'élaboration du programme intégré de l'aménagement urbain de la ville de Ghafsai

L'AUT a contribué à l'encadrement et le suivi de l'élaboration des études préliminaires relatives à la réalisation de plusieurs projets structurants sur le foncier relevant de l'Agence des Logements et d'Equipement Militaire sur une superficie de 22 Ha, Ces projets sont :

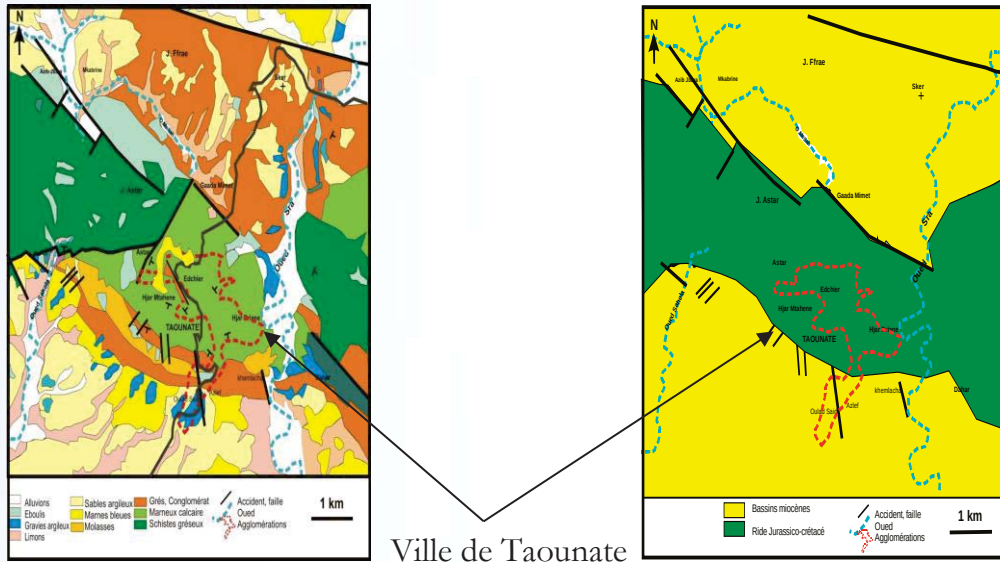
- La création d'un lotissement sur une superficie de 5 Ha pour le relogement des 130 ménages habitants des bidonvilles au niveau de la caserne militaire ;
- La réalisation des équipements publics de proximité sur une superficie de 5 Ha
- La réalisation d'une station d'épuration des eaux usées, d'une zone d'activités économiques, d'un complexe sportif et l'aménagement d'une décharge contrôlée sur une superficie de 12 Ha.



Projet d'aménagement de l'entrée de la ville de Ghafsai

- Suivi du projet de création d'un pôle socioéconomique et sportif intégré à Kariat Ba Mohammed :

L'AUT a entamé cette opération dans le cadre de la procédure de révision partielle du PA, homologué le 25 Juillet 2011, pour intégrer les différentes composantes du pôle socio-



- Projet du pôle urbain de la ville de Guercif

L'AUT a contribué au suivi de la réalisation du projet pôle urbain de la ville de Guercif s'étalant sur une superficie de 400Ha12A66Ca qui rentre dans le cadre du Programme Ville Sans Bidonvilles de Guercif et qui vise l'intensification et la diversification de l'offre de en habitat et la lutte contre l'habitat insalubre.

Ce projet, qui sera réalisé en trois tranches au niveau des quartiers ghiata et Hamria comprend, le relogement des habitants des bidonvilles, des programmes d'habitat individuel et collectif, une zone industrielle sur 40 Ha et de nombreux équipements publics. Il est à signaler qu'au cours de cette année, la 1ère tranche (secteurs 1,2,12 et 13) a été réceptionnée provisoirement pour permettre les premiers relogements. De même, les contrats d'aquisition et de cession de 100 ha de terrain collectif au profit de la société Al Omrane Fes, ont été conclus.

- Accompagnement de la réalisation des projets des zones d'activités économiques

Au cours de cette année l'AUT a suivi les études architecturales des projets des zones d'activités économiques des villes de Taza (1.5 Ha), de Tahla (1.6Ha) et de Guercif (5.6 Ha)

Zone d'activités économiques de Guercif:



- Accompagnement des projets proposés dans le cadre du Schéma Régional de l'Aménagement du territoire de la province de Guercif :

Dans le cadre du suivi de la concrétisation du SRAT adopté par le conseil régional de la Région Taza-Al Hoceima-Taounate au cours de sa session d'Août 2014, L'AUT a contribué, avec l'inspection régionale de l'Urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire et les partenaires locaux, sous la supervision de l'autorité locale, à l'encadrement de la réalisation du programme intégré. Ce dernier se décline en 9 principaux axes qui concernent le renforcement des infrastructures de base, des équipements publics, la préservation du patrimoine culturel et la protection de l'environnement. Il vise le renforcement de l'attractivité de la ville de Guercif et des centres ruraux de la province, dans le cadre d'une vision intégrée comprenant 198 opérations d'un montant estimé à 7.252.601.999 Dhs. La contribution de l'AUT consistera à la réalisation de 05 opérations pour un montant de 3.1 Million de Dhs. Ces opérations concernent l'actualisation des documents d'urbanisme, l'élaboration du Plan vert et du schéma directeur de circulation et du transport de la ville de Guercif.

- Contribution au projet de la mise à niveau urbaine de la ville de Guercif dans le cadre de la politique de la ville :

Dans le cadre de l'accompagnement des efforts consentis par les autorités locales et le conseil communal de Guercif, visant essentiellement l'élaboration d'un programme intégré pour la mise à niveau de la ville sur les plans urbanistique, économique et environnemental, l'AUT a procédé à l'élaboration et au suivi du programme de la politique de la ville de Guercif (2015-2019). Le programme s'articule autour de 41 projets pour un montant estimé à 976.2 Million Dhs. La contribution de l'établissement à ce programme s'élève à 500.000 Dh pour ce qui est de l'étude relative à l'élaboration du Plan directeur de la circulation et de transport.

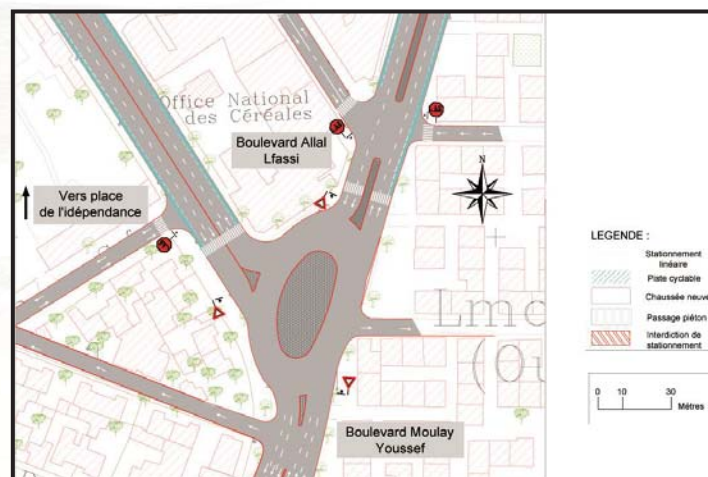
- Etudes spécifiques relatives à la mise à niveau du paysage urbain de la ville de Taza :

Dans le cadre de l'importance accordée par l'AUT à l'amélioration du paysage urbain et la mise à niveau spatiale, l'agence a procédé à la réalisation et la programmation de plusieurs études sectorielles concernant la ville de Taza à savoir :

-Le plan directeur de la circulation et du transport :

Le plan directeur de la circulation et du transport de la ville de Taza est considéré comme une référence pour la rationalisation de la circulation et l'organisation de la structure viaire au sein de la ville. Cette étude est en phase finale. Elle a permis de dégager un ensemble d'orientations d'aménagement de la structure viaire et des carrefours ainsi que la création d'un ensemble de places de stationnement en vue de réduire le nombre d'accidents routiers et palier aux problèmes d'embouteillage dans les artères principales de la ville.

Aménagement d'un carrefour au niveau de la ville de Taza :



-L'étude du plan vert :

Le plan vert de la ville de Taza est à sa dernière phase. Il présente une vision globale pour l'amélioration de la qualité paysagère de la ville et l'établissement d'un schéma d'aménagement pour la zone historique et archéologique de Sidi Aissa en tant que projet pilote.

Projet d'aménagement de la zone historique Sidi AISSA

*-L'étude d'aménagement des berges des oueds traversant la ville de Taza*

Cette étude est en phase de diagnostic et de proposition de stratégies d'intervention. Elle a permis de soulever la problématique naturelle et environnementale des oueds traversant la ville ainsi que les opportunités de profiter de leurs potentialités naturelles et écologiques pour promouvoir la qualité paysagère de l'environnement des oueds.

2-3 Projets de mise à niveau territoriale des centres ruraux émergents :

L'Agence Urbaine a distinctement contribué à l'assistance technique de tous les projets de mise à niveau territoriale supervisés par l'Inspection Régionale de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Aménagement du territoire et financés par le Fonds pour le Développement Rural et des Zones Montagneuses au niveau des provinces de Taza, Taounate et Guercif.

Parmi ces projets, on peut citer la zone d'activités économiques d'Aïn Aïcha (province de Taounate) prévue sur une superficie de 8ha qui a été intégrée au niveau du plan d'aménagement du centre de Ain Aïcha homologué en date du 14 juillet 2014.

Zone d'activités économiques d'Aïn Aïcha



En outre, l'agence urbaine a assuré, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de développement intégré de la province de Taounate, le suivi de la création de 3 lotissements au niveau des centres de Timezgana, Tafrant et Zrizet sur une superficie totale de 4 ha.

Par ailleurs, l'établissement a assuré l'encadrement du projet du lotissement Al Boustane au niveau centre de Oulad Taher (C.R Mezraoua) sur une superficie de 3 ha et qui a été intégré au niveau du plan d'aménagement d'Oulad Taher dont le projet de décret d'homologation a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour publication.

2-4 Protection du patrimoine historique, culturel et naturel

Dans le cadre de l'intérêt porté à la préservation des spécificités architecturales locales notamment en milieu rural et la revalorisation du patrimoine culturel et naturel dans son territoire d'intervention, l'Agence Urbaine a assuré le suivi de plusieurs projets et études à savoir :

- Le programme de mise à niveau de la source Aïn Hamra au niveau de la commune rurale d'Ajdîr : proposition de 28 projets de développement dans différents secteurs avec un coût estimatif de 43 millions de dirhams.
- Les études de réhabilitation des kasbahs de M'soun (CR de Taddart) et Rchida (CR de Mrija) dans la province de Guercif, actuellement en phase du rapport de synthèse et d'orientations.
- L'étude de la sauvegarde et de la mise en valeur des deux sites de Ras Lma et Sidi Majbar (CR de Bab Boudir) dans la province de Taza, actuellement en phase du rapport diagnostic.

-La mise à niveau territoriale du Douar Aïn Barda dans la CR de Bibane (province de Taounate) : Le douar d'Aïn Barda, regroupant plus de 4000 hab, se distingue par ses spécificités architecturales, d'où l'intérêt d'une intervention d'urgence pour la mise en valeur et la préservation de ce patrimoine architectural rural. A cet effet, l'Agence Urbaine, en coordination avec les autorités provinciales et le conseil communal, s'est chargée de l'élaboration d'un schéma de mise à niveau territoriale du douar Aïn Barda. A cet effet, une réunion de coordination s'est tenue avec les autorités locales, les élus et la société civile dans le but de mettre en place un plan d'action en la matière, tout en tirant profit des expériences des établissements professionnels spécialisés dans la préservation du patrimoine rural.

Douar Aïn Barda



2-5 Assistance technique et architecturale aux familles menacées par les crues de l'oued Sebou dans la commune rurale de Mkansa (province de Taounate) :

Dans le cadre du suivi du programme d'urgence relatif au relogement de 100 familles du douar Aarib menacées par les crues de l'oued Sebou au niveau de la CR de Mkansa, objet de la convention cadre signée en date du 2 avril 2014 avec un coût total estimé à 5.53 millions de Dhs, l'Agence Urbaine en coordination avec l'autorité provinciale et la commune concernée a encadré la création d'un lotissement sur une superficie de 1.8 ha.

L'établissement a participé, par un montant de 100 000 Dhs, pour la réalisation des plans architecturaux au profit des familles concernées par ledit programme. A cet égard, une convention a été signée avec le conseil régional de l'ordre des architectes de la région centre-nord en date du 17 juillet 2014, à l'issue de laquelle, l'établissement des plans architecturaux et le suivi des travaux ont été confié à un architecte du secteur privé.

Lotissement Alkhayr à Mkansa



2-6 Réalisation des documents topographiques et de restitutions :

Pour appuyer les efforts déployés en matière de couverture en documents d'urbanisme de différents communes et centres, l'établissement veille à la mise à la réalisation des documents techniques nécessaires à la planification urbaine et aux études de mise à niveau en milieu urbain et rural.

Suite à la résiliation du marché n°10/2012 relatif la réalisation des prises de vues aériennes et de restitutions des centres de Oulad Zbayr, Malal, Tamjilte, Aïn Aïcha, Aïn Gdah, Kissane, Tafrant, Bni Snouss et sidi Abed, l'Agence Urbaine de Taza a procédé à la conclusion d'un nouveau marché sous le n°1/2014 pour la réalisation des prises de vues aériennes et de restitutions de ces centres, à l'exception d'Aïn Aïcha, ainsi que de sept autres centres.

Les travaux dudit marché, après la réception des vues aériennes, sont en phase d'élaboration des restitutions. Le tableau suivant présente les 15 centres concernés :

Tableau n°5 : vues aériennes et restitutions en cours de réalisation

province	commune	centre
Taza	Oulad Zbayr	Oulad Zbayr
	Gzennaya Al janoubia	Malal
Guercif	Berkine	Tamjilte
	Taddart	Safsafat
		Souihla
Taounate	Ville de Taounate	Ville de Taounate
	Ville de Tissa	Ville de Tissa
	Aïn Gdah	Aïn Gdah
	El Kissane	El Kissane
	Tafrant	Tafrant
	Bni Snouss	Bni Snouss
	Sidi El Abed	Sidi El Abed
	El Ouadka	El Ouadka
	Oulad Ayad	Oulad Ayad
	Tabouda	Tabouda



II-LA GESTION URBAINE:

En terme de gestion urbaine, l'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur des dispositions du règlement général de constructions qui ont apporté des nouveautés tant sur le plan institutionnel que fonctionnel relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de morceller, et de créer des groupements d'habitation.

1- SITUATION DES DEMANDES DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET DE MORCELLEMENT

1-1 Bilan 2014 :

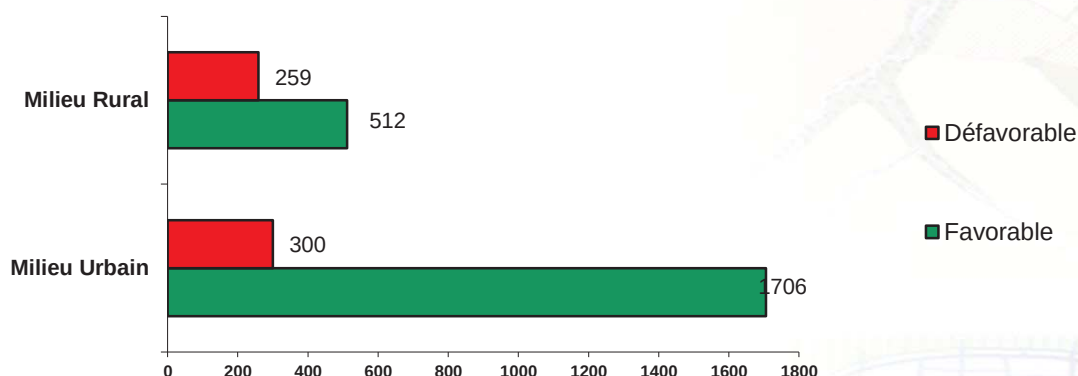
2777 dossiers ont été instruits au titre de l'année 2014 répartis, selon le milieu, comme suit :

- 2006 dossiers en milieu urbain (72%) ;
- 771 dossiers en milieu rural (28%).

Ainsi, 2218 dossiers ont reçu l'avis favorable, soit 80% des dossiers instruits. Ce taux varie selon les provinces comme suit:

- 79% : Province de Taza.
- 70% : Province de Taounate.
- 93% : Province de Guercif.

Répartition des dossiers instruits par avis et par milieu:



Bilan des dossiers instruits dans les Provinces de Taza Taounate et Guercif selon le milieu

Province	Milieu	favorable		défavorable		Total
		Nombre	%	Nombre	%	
Taza	Urbain	892	84%	164	16%	1056
	Rural	200	60%	135	40%	335
	Total	1092	79%	299	21%	1391
Taounate	Urbain	350	78%	100	22%	450
	Rural	153	58%	111	42%	264
	Total	503	70%	211	30%	714
Guercif	Urbain	464	93%	36	7%	500
	Rural	159	92%	13	8%	172
	Total	623	93%	49	7%	672
Total		2218	80%	559	20%	2777

Répartition des dossiers ayant reçu l'avis favorable par nature des projets :

Province	Total	Projet d'habitat -Nbr : 2014 -90.8%						Activités -Nbr : 126 -5.7%						Equipment Public -Nbr : 44 -2%		Projet de Lotissement et de Morcellement -Nbr :34 -1.5%			
		Habitat Economique		Villa		Immeuble et Groupement d'habitation		Agricole		Touristique		Commercial et Industrielle		Nbr	%	Lotissement		Morcellement	
		Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%			Nbr	%	Nbr	%
Taza	1092	927	84,9	23	2,1	63	5,8	14	1,3	3	0,3	28	2,6	19	1,7	15	1,4	0	0
Taounate	503	445	88,5	4	0,8	9	1,8	14	2,8	0	0,0	15	3	8	1,6	6	1,2	2	0,4
Guercif	623	459	73,7	4	0,6	80	12,8	33	5,3	2	0,3	17	2,7	17	2,7	10	1,6	1	0,2
Total	2218	1831	82,6	31	1,4	152	6,9	61	2,8	5	0,2	60	2,7	44	2	31	1,4	3	0,1

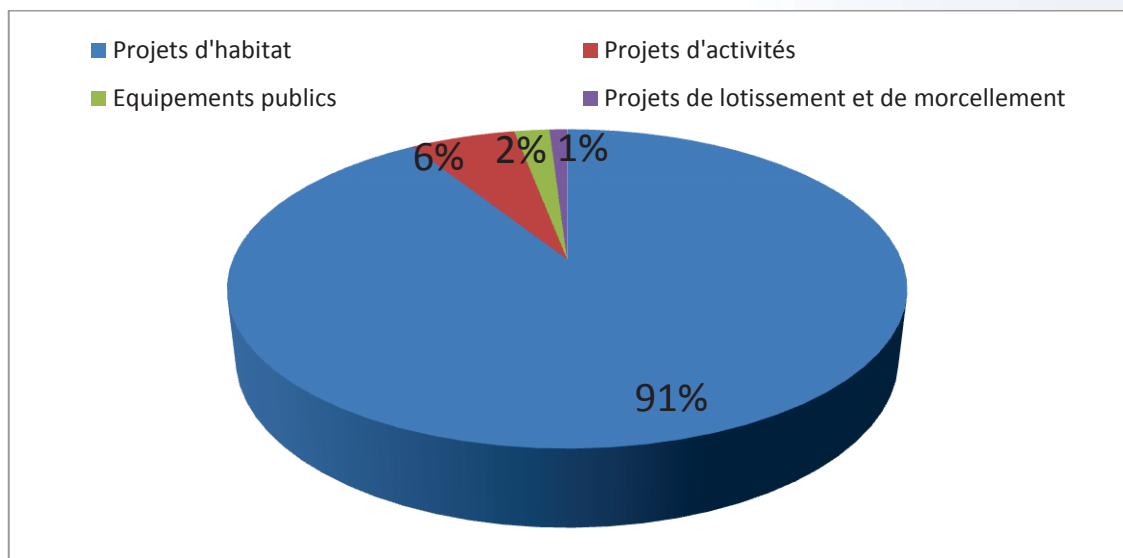
Les projets d'habitat sont en tête des dossiers instruits avec 2014 dossiers soit un taux de 90.8%. Les projets d'activités, au nombre de 126, occupent la seconde place avec un taux de 5.7%. Les projets relatifs aux équipements publics enregistrent un taux de 2% avec un total de 44 projets. Les 1.5% restants concernent les projets de lotissements et de morcellements.

Par ailleurs, les projets d'habitat économique présente une prédominance parmi les projets d'habitat ayant reçu l'avis favorable avec un taux de 91%. Les immeubles quant à eux enregistrent un taux de 7,5% et sont localisés, essentiellement, dans les villes de Taza et de Guercif. Les projets de villas ne présente que 1,5% des dossiers d'habitat.

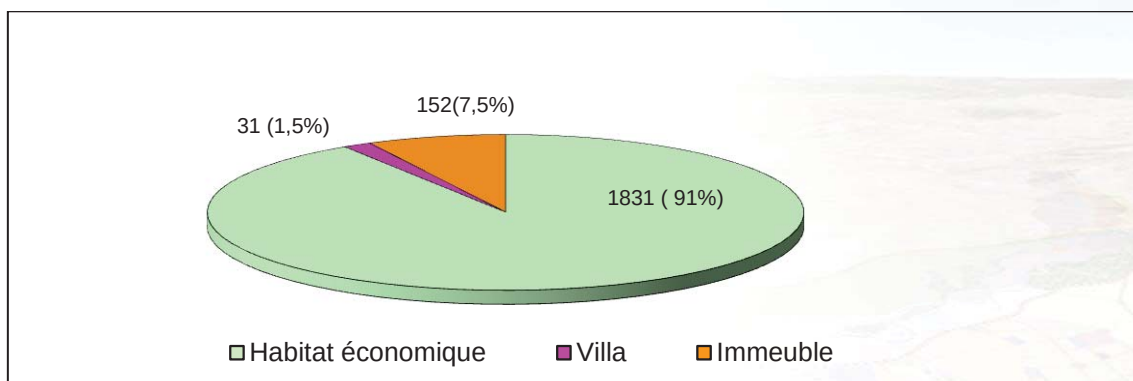
En ce qui concerne les projets de lotissements, le nombre des dossiers ayant reçu l'avis favorable est passé de 26 projets en 2013 à 31 projets en 2014, soit une augmentation de 20%. Ces projets, destinés à l'habitat économique, les immeubles et les villas, s'étalent sur une superficie de 65ha et permettront de produire 2040 lots. De même, 03 dossiers de morcellement, ont reçu un avis favorable.



Répartition des dossiers ayant reçu l'avis favorable par nature des projets :



Répartition des dossiers ayant reçu l'avis favorable pour les projets d'habitat :



Par ailleurs, il est à signaler que le nombre des dossiers ayant reçu l'avis défavorable est de 559 dossiers, réparti comme suit :

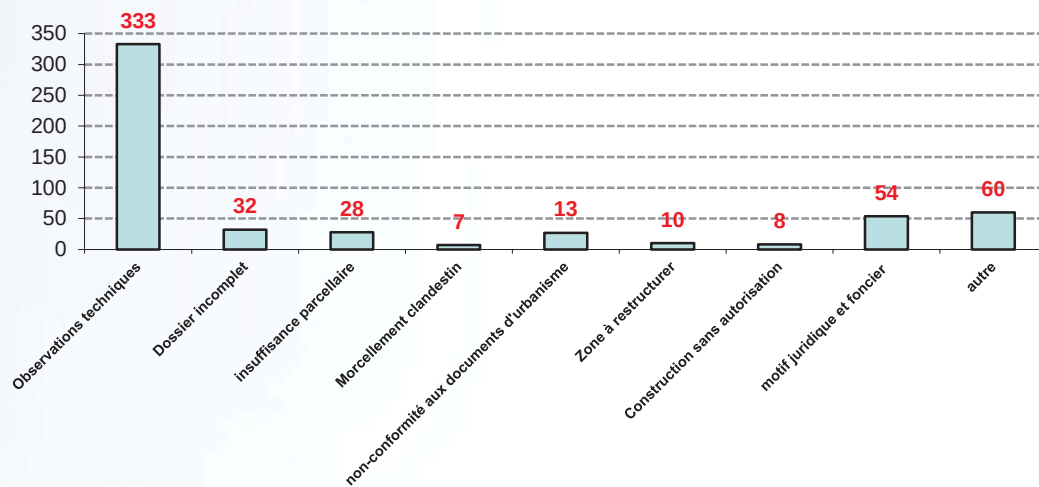
- la province de Taza : 299 soit 53,5% ;
- la province de Taounate : 211 soit 37,75 % ;
- la province de Guercif : 49 soit 8,75%.

Répartition des motifs de rejet des dossiers instruits par province

Province	Motifs techniques		Dossier incomplet		Motifs Juridique et foncier		Insuffisance du minimum parcellaire		Morcellement clandestin		Non conformité aux documents d'urbanisme		Zone à restructurer		Construction en infraction		Autre		Nbr Total
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	
Taza	161	53,8	27	9	17	7,5	5	1,7	7	1,3	22	7,4	7	2,3	7	2,3	46	15,4	299
Taounate	134	63,5	-	-	35	16,6	22	10,4	-	-	4	1,9	1	0,5	1	0,5	14	6,6	211
Guercif	38	77,6	5	10,2	2	4,1	1	2	-	-	1	2	2	4,1	-	-	-	-	49
Total	333	59,6	32	7,5	54	9,7	28	5	7	1,3	27	4,8	10	1,8	8	1,4	60	10,7	559



Les motifs de rejet sont principalement d'ordre technique avec un taux de 59,6%. A cet effet, la mise en place et la généralisation du système de dématérialisation peut constituer une solution appropriée susceptible de réduire le nombre de rejet de ce type.



Les rejets suite à la production de dossiers incomplets occupent la deuxième place avec un taux de 7,5%. Le respect rigoureux des dispositions du règlement général de construction, notamment l'installation des bureaux d'ordre au niveau des guichets uniques et des comités provinciaux d'urbanisme, est de nature à pallier à cette situation.

Par ailleurs, 5% des dossiers ont été rejetés pour motif du non respect du minimum parcellaire et 1,3 % des projets sont issus de morcellements non réglementaires.

1-2- Impact sur le parc logement et l'investissement

Les projets ayant reçu l'avis favorable en 2014, devraient conforter le secteur de l'habitat à travers la création de 5727 unités de logement et 2040 lots destinés à la construction, facilitant l'accès au logement décent et contribuant ainsi, à la résorption du déficit constaté à ce niveau.

Ces projets contribueront à la mobilisation d'environ 2 692 millions Dhs d'investissements et à la création de l'emploi au niveau des trois provinces.

2- AUTRES TYPES DE DOSSIERS INSTRUITS :

2-1 Instruction des dossiers de construction relatifs aux édifices liés au culte musulman:

Dans le cadre de la mise en œuvre des arrêtés gubernatoriaux relatifs à l'installation des guichets uniques pour l'étude des demandes d'autorisations de construire relatifs aux édifices liés au culte musulman, l'Agence Urbaine de Taza a assuré l'assistance technique, le suivi et le contrôle des projets de Mosquées.



- Bilan des dossiers instruits :

Province	Nombre dossier	Favorable	En cours d'instruction
Taza	09	07	02
Taounate	18	08	10
Guercif	07	07	-
Total	34	22	12

-Bilan de suivi et de contrôle des Mosquées menaçant ruine et leur restauration:

Province	Nombre dossier
Taza	28
Taounate	06
Guercif	02
Total	36

2-2 Projets des dérogations en matière d'urbanisme :

Sur les quatre dossiers instruits par la commission régionale des dérogations en matière d'urbanisme au titre de l'année 2014, deux projets touristiques et un projet industriel ont reçu l'avis favorable contre un seul dossier rejeté vu sa situation dans une zone inondable.

N°	Commune	Type de projet	Nature de dérogation	Avis de la commission	Surface en m²	Montant en Dhs d'investissement
01	C.U Taza	Construction d'un Centre Socioculturel et Touristique	Changement de Zonage	Favorable	15039	15.700.000
02	C.U Tahla	Construction d'une Unité de couture		Favorable	112800	1.122.000
03	C.U Tahla	Construction d'une Unité Touristique		Favorable	112800	9.096.000
04	C.R Ajdir	Construction d'un Centre commercial et Touristique		Défavorable	3000	7.080.000

2-3 Etudes d'impact sur l'environnement :

Au cours de l'année 2014, l'Agence Urbaine de Taza a participé à l'étude de 24 projets au niveau des provinces de Taza, Taounate et Guercif dans le cadre des travaux de la commission régionale des études d'impact sur l'environnement.

3-EVALUATION DES RESULTATS:

Si le taux d'acceptabilité a augmenté de 77% en 2013 à 80% en 2014 grâce notamment à la mise en œuvre du Règlement Général de Construction, le nombre de dossiers instruits a, par contre, enregistré une baisse de 9% en passant de 3080 dossiers en 2013 à 2777 dossiers en 2014. Cette régression est plus substantielle en terme de volume d'investissement puisque ce dernier est passé de 3250 million de Dhs en 2013 à 2692 million de Dhs en 2014.



4- LE CONTROLE

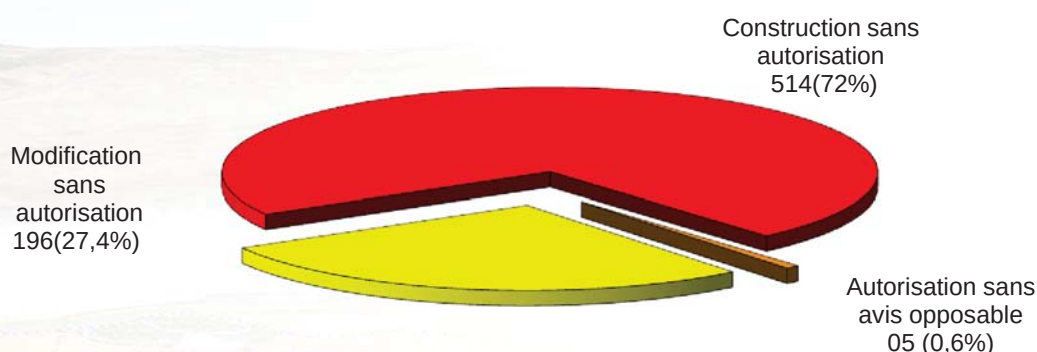
L'activité de contrôle a permis, à travers les 133 tournées effectuées au niveau des trois provinces en 2014, de constater 715 infractions, soit une moyenne de 05 à 06 infractions pour chaque tournée de contrôle.

Répartition des infractions relevées selon nature et par province

Province	Construction sans autorisation			Autorisation sans respect de l'avis de l'agence			Modification sans autorisation			Total général
	Comité de vigilance	Action propre	Total	Comité de vigilance	Action propre	Total	Comité de vigilance	Action propre	Total	
Taza	179	118	297	03	02	05	48	88	136	438
Guercif	79	86	165	-	-	-	28	32	60	225
Taounate	48	04	52	-	-	-	-	-	-	52
Total	306	208	514	03	02	05	76	120	196	715

Les constructions sans autorisation préalable constituent 72% des infractions constatées.

Répartition des infractions relevées par nature



5- REDRESSEMENT URBANISTIQUE

Outre les efforts consentis dans le domaine de la couverture en documents d'urbanisme, l'AUT a procédé également, en coordination avec les collectivités locales, à la réalisation des études relatives au redressement urbanistique. Ces études qui touchent les quartiers d'habitat insalubre et non réglementaire, constituent un cadre de référence pour l'instruction des demandes d'autorisation de construire et un support pour les travaux de restructuration des quartiers concernés.

Dans ce cadre, les cinq (05) opérations de redressement urbanistique programmées au titre de l'année 2014, ont été lancées. La situation de ces opérations se présente comme suit :

Etat des opérations de redressement

Province	Total des opérations	Opérations réalisées			Opérations en cours		
		Quartiers	Superficie	Ménages	Quartiers	Superficie	Ménages
Taza	02	01	01ha74a 68 ca	131	01	03ha 06a	230
Guercif	03	-	-	-	03	35ha 75a 30ca	2681
Total	05	01	01ha74a68 ca	131	04	38ha 81a 30 ca	2911

III- COMMUNICATION, ENCADREMENT ET PARTENARIAT :

1-COMMUNICATION:

Afin d'assurer une information fiable et transparente au grand public, l'Agence Urbaine de Taza veille à déployer tous les outils de communication moderne, et ce à travers :

1-1 Le site WEB :

Consciente de l'importance des nouvelles technologies de communication, l'établissement a mis en place en 2014 un nouveau site web, offrant ainsi une passerelle communicationnelle avec l'ensemble des citoyens et ces partenaires. Dans ce sens, des améliorations au niveau de la conception et du contenu du site ont été effectuées. Ainsi, la version actuelle du site web offre des informations sur l'activité de l'AUT en langues arabe et française.

Ainsi, l'AUT veille sur l'actualisation régulière de toutes les informations urbanistiques et juridiques disponibles au niveau de ce portail, et sur la publication des actualités afférentes aux documents d'urbanisme. De même, le site web offre un ensemble de services tels que l'instruction électronique des demandes d'autorisation, le suivi des résultats des commissions et la publication des dossiers des appels d'offres.



1-2 Les medias :

Dans le cadre de son ouverture sur son environnement socio-économique, l'établissement a été toujours, prédisposé à répondre à toute demande d'interview exprimée par les médias locaux ou régionaux.

En effet, les interviews déjà accordées aux radios régionales de Fès et Meknès, représentent des exemples concrets de l'implication de l'établissement, et de son engagement à communiquer en toute transparence, son bilan au grand public.

2-TRAITEMENT DES REQUETES:

L'Agence Urbaine de Taza veille toujours à répondre à toutes les doléances et requêtes écrites ou verbales, exprimées par les citoyens.

En effet, en 2014, l'établissement a reçu 243 requêtes écrites réparties selon leurs objets comme indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau°14: Etat des requêtes

Requête	Natures			Total
	Doc Urb	G. Urb	Autres	
Associations et coopératives	10	04	01	15
Entrepreneurs et professionnels	03	05	0	08
Public	117	95	08	220
Total	130	104	09	243

Par ailleurs, l'établissement a reçu durant l'année écoulée 390 visiteurs, auxquels des explications techniques et juridiques ont été fournies.

Aussi, il est à signaler qu'un certain nombre de visiteurs fréquente l'établissement afin de demander la note de renseignement, laquelle est délivrée dans un délai ne dépassant pas une journée. En effet, le nombre total de notes de renseignements délivrées au terme de l'année 2014, au niveau des provinces de Taza, Taounate et Guercif, a atteint 557 notes dont 97 sont des notes de renseignements administratives.

3- ENCADREMENT ET ASSISTANCE

Outre sa participation aux travaux du guichet unique, l'établissement ne ménage aucun effort à être présent aux sessions des conseils communaux auxquelles il est invité, et ce afin d'assister l'exécutif communal en matière de la gestion du secteur de l'urbanisme.

De même, l'établissement a assisté durant l'année 2014 à 44 réunions ayant pour objet le choix des terrains devant abriter des équipements publics ou des projets de l'INDH, et a participé aux travaux de 33 commissions d'expertise foncière, réparties comme suit :



- **Commission de choix de terrains :**

PROVINCE	TAZA	TAOUNATE	GUERCIF	TOTAL
Nombre	30	06	08	44

- **Commission d'expertise :**

Province	TAZA	TAOUNATE	GUERCIF	TOTAL
Nombre	18	02	13	33

Aussi, et dans le cadre de son ouverture sur son environnement socioéconomique, l'établissement a assuré au cours de l'année 2014, l'encadrement d'un nombre important d'étudiants, de chercheurs et de stagiaires dans des disciplines variées, comme il est indiqué au tableau ci-dessous :

spécialités	nombre
Informatique	14
Architecture	12
Droit et Géographie	12
Comptabilité et finances	7
Secrétariat	5

4- PARTENARIAT ET COOPERATION

Consciente de l'importance que revêt le partenariat, l'AUT ne cesse de sensibiliser ses différents partenaires pour adhérer à cette approche, et ce afin de départager le cout de réalisation de toutes les études spatiales.

A ce sujet, l'établissement a réussi à conclure 15 conventions de partenariat, tandis qu'il existe 08 projets de conventions en cours d'homologation ou de délibérations par les conseils communaux concernés.





Conventions de partenariat signées en 2014

Objet de la convention	Province	Commune
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de BOUCHABEL	TAOUNATE	C.R BOUCHABEL
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de TIMZEGANA	TAOUNATE	C.R TIMZEGANA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de GHAFSAI	TAOUNATE	C.U GHAFSAI
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de OUED JEMAA	TAOUNATE	C.R OUED JEMAA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan de développement de l'agglomération rurale JBABRA	TAOUNATE	C.R JBABRA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de OUDKA	TAOUNATE	C.R OUDKA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de JBARNA	TAZA	C.R JBARNA
Convention de partenariat pour la réalisation de l'étude géotechnique de la ville de TAOUNATE	TAOUNATE	C.U TAOUNATE
Convention de partenariat pour la restructuration des quartiers sous équipés à la ville de KARIA BA MOHAMED	TAOUNATE	C.U KARIA BA MOHAMED
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de SMIA	TAZA	C.R SMIA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de KASSARAT	TAZA	C.R SMIA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de TISSA	TAOUNATE	C.U TISSA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de la ville de GUERCIF et de sa zone périphérique	GUERCIF	C.U GUERCIF
Convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de MEKNASSA GHARBIA	TAZA	C.R MEKNASSA GHARBIA
Convention de partenariat pour la réalisation du plan de développement de l'agglomération rurale TAFRANTE	TAOUNATE	C.R TAFRANTE

Projets de conventions de partenariat engagés en 2014

Objet de la convention	Province	Commune
Projet de convention de partenariat pour la réalisation du plan de développement de l'agglomération rurale SEBBAB	GUERCIF	C.R SEBBAB
Projet de convention de partenariat pour la réalisation du plan de développement de l'agglomération rurale TADDARTE	GUERCIF	C.R TADDARTE
Projet de convention de partenariat pour la réalisation du plan de développement de l'agglomération rurale BERKINE	GUERCIF	C.R BERKINE
Projet de convention de partenariat pour la réalisation du plan de développement de l'agglomération rurale SIDI ALI BOUAKBA	TAZA	C.R SIDI ALI BOUAKBA
Projet de convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement du Centre de KAOUANE	TAZA	C.R BOUHLOU
Projet de convention de partenariat pour la modification du plan de développement de l'agglomération rurale TABOUDA	TAOUNATE	C.R TABOUDA
Projet de convention de partenariat pour la réalisation du plan d'aménagement de BNI SNOUSS	TAOUNATE	C.R BNI SNOUSS

5- COOPERATION INTERNATIONNALE

Dans le cadre de la coopération entre le Royaume et la République de la Corée de Sud, l'AUT a été représentée par son directeur dans la délégation du ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire qui a effectué une visite de travail à la Corée du sud.





En effet, cette visite qui était une occasion d'échange d'expérience et d'expertise, a eu certainement un impact sur la perception du développement durable dans notre pays.

VI-MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

1-LE MANAGEMENT QUALITE: UN ENGAGEMENT CONTINU.

Dans la démarche maintenue de l'amélioration continue de ses prestations et le développement des bonnes pratiques en son sein, l'Agence Urbaine de Taza s'attache, toujours, à rechercher et réussir les chantiers de la bonne gouvernance.

Aussi, le reconduite réussie, pour un nouveau cycle, de la certification ISO 9001 en avril 2014 par IMANOR, témoigne-t-elle d'une part, de la continuité des efforts déployés par l'Établissement et ses ressources humaines pour améliorer, en permanence, les performances du service rendu et s'inscrit-elle d'autre part, dans la volonté de pérenniser la satisfaction des clients et partenaires de l'AUT qui renouvelle, ainsi, son engagement à persévérer sur la voie du progrès et de l'excellence.

L'amélioration des performances est une action qui repose, principalement, sur le développement des compétences professionnelles et managériales des employés. Dans ce cadre, le capital humain de cet établissement a bénéficié, entre autres thématiques, de trois modules de formation en management portant sur les Groupes d'Amélioration (GAP), le Traitement des Actions Correctives et Préventives et l'Audit Interne, afin de renforcer son savoir-faire en la matière et de développer la maîtrise et la mise en œuvre des outils qualité en vue d'améliorer, davantage, le fonctionnement, l'évaluation et l'amélioration des processus, notamment métiers, à même d'accroître l'efficacité de l'AUT et consolider la qualité de ses interventions au niveau de son ressort territorial.

2- ETUDE ELECTRONIQUE DES DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME :

L'établissement a opté pour l'instruction électronique dans le dessein de promouvoir la qualité des services publics et de pallier aux difficultés liées à la procédure d'autorisation en matière d'urbanisme, en l'occurrence, le nombre important des intervenants et des documents à fournir. Ces derniers entraînent la dilapidation des opportunités d'investissement, la régression de la qualité du service public et la prolifération de l'habitat insalubre.

Ainsi, une réunion de coordination présidée par Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire au siège de la Wilaya de Fès-Boulmane a eu lieu le 8 mai 2014, afin de lancer le système de dématérialisation pour l'instruction des demandes d'autorisation au



niveau de la ville de Fès. A l'issue de cette réunion, l'agence urbaine de Taza a pris l'initiative d'adopter la démarche de dématérialisation au niveau de la ville de Taza lors de la réunion de coordination tenue au siège de cette dernière le 29 mai 2014.

Dans ce sens, et suite au soutien qu'a connu cette initiative de la part des autorités provinciales, l'établissement a organisé, en coordination avec l'ordre régional des Architectes et l'Agence urbaine et de sauvegarde de Fès, des rencontres de communication sous la présidence des Messieurs les Gouverneurs des provinces de Taza et de Guercif en date du 04 juin 2014.

Ces rencontres ont constitué une occasion pour débattre de l'importance de l'adoption de la procédure dématérialisée pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme, vu les possibilités offertes par cette démarche en matière d'optimisation des ressources et de simplification de l'accès à l'information.

Les efforts déployés depuis le lancement de l'opération d'instruction électronique via le système « e-instruction » ont permis d'instruire environ 70% des dossiers, déposés au guichet unique, via ce système, ce qui a recueilli de bons échos auprès des différents intervenants et des citoyens.

3- PAIEMENT ELECTRONIQUE :

L'Agence urbaine de Taza a mis à la disposition de ses clients un service de paiement électronique via carte bancaire des services rémunérés, telles que l'instruction des demandes d'autorisation et la demande de la note de renseignements, et ce au niveau de son siège à la ville de Taza ainsi qu'au niveau de ses antennes à Taounate et Guercif.



4- FORMATION CONTINUE :

Dans le cadre de l'exécution son programme annuel relatif à la formation continue, l'AUT a organisée 07 sessions de formation. 43 employés ont bénéficié de ce programme qui a touché des domaines variés : la comptabilité, l'audit interne, logiciel AUTOCAD et le SIG.



V-EVALUATION DE L'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DU 12^{ème} CONSEIL D'ADMINISTRATION :

RECOMMANDATION	L'EXECUTION
L'exécution de la circulaire n°7/2013 en date du 29/04/2013 relative à la nomination dans les postes de responsabilités au sein des établissements publics	La circulaire est mise en œuvre
Modification du règlement de passation des marchés publics propre aux agences urbaines afin de le réadapter au nouveau décret des marchés publics	La recommandation est mise en œuvre



RAPPORT FINANCIER





INTRODUCTION

A l'instar des années précédentes, le budget de l'AUT au titre de l'exercice 2015 est élaboré selon une démarche d'optimisation des ressources, et s'inscrit dans les orientations générales du ministère de tutelle en matière budgétaire.

Le présent rapport financier est une présentation des exécutions budgétaires au titre de l'exercice 2014 ainsi que du projet de budget de l'exercice 2015. Il est basé sur une approche comparative permettant d'établir les rapprochements nécessaires entre les ressources et les emplois.

I- BILAN DES EXECUTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 :

Il fait état des constats suivants :

Sur un montant global de 35 310 376,42 prévu pour l'exercice 2014, le taux d'engagement des dépenses de fonctionnement est de 93,32%, celui des dépenses d'équipement est de 67,80%, soit des montants respectifs de 22 447 541,08 dhs, et de 7 204 542,20 dhs, avec une augmentation visible des dépenses d'équipement ;

1-LES RESSOURCES:

Les ressources encaissées représentent 83,58 % avec un montant de 29 514 709,05 dhs. Elles sont réparties comme suit :

1-1 Solde de trésorerie au 31 décembre 2013 :

Le disponible de trésorerie au 31 décembre 2013 est de l'ordre de 2 047 745,42 dhs, dont 1 644 330,43 dhs est un disponible de trésorerie enregistré au compte courant principal de l'Agence n° 18503 et 403 414,73 dhs enregistré pour le compte n° 18504 ouvert pour l'assistance architecturale.

1-2 Subvention de fonctionnement au titre de 2014 :

Il a été versé au compte de l'Agence un montant total de 18 500 000,00 dhs. Il comprend outre la subvention autorisée au titre du budget 2014 d'un montant de 17 000 000,00 dhs, une dotation complémentaire d'un montant de 1 500 000,00 dhs.

1-3 Contribution de l'état au programme d'investissement au titre de 2014 :

Le versement au compte de l'Agence est d'un montant de 4 000 000,00 dhs, réparti en la contribution prévue par le budget 2014 d'un montant de 2 000 000,00 dhs et une subvention complémentaire d'un même montant (2 000 000,00 dhs) prévue initialement par le budget à seulement 1 800 00,00 dhs.





1-4 Ressources propres :

Elles s'élèvent à 4 076 093,50 dhs réparties comme suit :

- **La rémunération des services rendus par les soins de l'Agence Urbaine de Taza :**

Elle s'élève à un montant de 1 924 455,31 dhs avec un taux de réalisation de 64,14%, sur un montant prévu de 3 000 000,00dhs. Elle a ainsi enregistré une nette baisse par rapport à l'année précédente où le taux de recouvrement avait dépassé 136%.

- **Recettes relatives à la délivrance des notes de renseignements et des tirages des documents :**

Sur des prévisions de 102 000,00 dhs, les encaissements sont de 22 300,00 dhs, avec un taux de réalisation de 21,86%, très en baisse par rapport à l'année précédente suite à l'entrée en vigueur du règlement général de construction qui a aboli la note de renseignements des pièces à produire pour les demandes d'autorisation de lotir ou de construire.

- **Produits des conventions de partenariat :**

Sur une enveloppe prévue de 6 462 000,00 dhs, les réalisations s'élèvent à 1 982 000,00dhs avec un taux de 30,67%. Et bien que le montant encaissé est nettement supérieur par rapport aux exercices précédents, les retards constatés, quand au versement des contributions des communes en vertu des conventions de partenariat, ne cesse de s'accroître d'année en année.

- **Autres ressources :**

Constituées principalement de produits financiers générés par le compte courant à la trésorerie provinciale de Taza ainsi que des remboursements produites par l'OFPPT au profit de l'Agence, elles ont fait l'objet d'un encaissement de 146 338 ,19 dhs avec un taux de 106,31 % par rapport aux prévisions d'un montant de 137 640,00 dhs.

Ce type de ressources observe, toutefois, un recul important, depuis l'exercice 2010, puisque le disponible de trésorerie de l'agence n'enregistre que des excédents faibles à la fin de chaque exercice.

1-5 Restes à recouvrer :

Les encaissements s'élèvent à 999 568,58 dhs sur des prévisions de 2 798 631,58 dhs avec un taux de 35,72% en nette amélioration par rapport aux exercices précédents. L'écart entre les prévisions et les encaissements est reporté sur l'année budgétaire suivante.



1-6 Tableau récapitulatif des ressources encaissées au titre de l'exercice 2014 en dhs:

Désignation	Ressources Prévues	Ressources Encaissées	Taux d'Encaissement
Disponible de Trésorerie au 31/12/2012	2 047 745,16	2 047 745,16	100%
Subvention de fonctionnement au titre de 2013	17 000 000,00	18 050 000,00	109%
Contribution de l'Etat	3 800 000,00	4 000 000,00	105%
Ressources propres et autres ressources	9 664 000,00	4 076 093,50	42,18%
Reste à recouvrer	2 798 631,26	999 568,58	35,72%
Total	35 310 376,42	29 623 407,24	83,89%

2- LES EMPLOIS:

Réparties entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement comme suit :

2-1- Dépenses de fonctionnement :

Les engagements réalisés chiffrent un montant de 22 447 541,08 dhs sur des prévisions de l'ordre de 24 054 604,94 dhs soit un taux de 93,32%. Ils sont répartis entre les différentes rubriques du budget comme suit :

a- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET DE FOURNITURES :

Le taux de réalisation est de 93,81%, soit des engagements de 845 688,49 dhs sur une inscription budgétaire de 901 500,00 dhs.

b- AUTRES CHARGES EXTERNES :

Les engagements relatifs à ce chapitre sont de l'ordre de 1 654 763,88 dhs, sur un crédit ouvert de 1 893 240,00 dhs, soit un taux de réalisation de 87,40 %.

c- IMPOT ET TAXES :

Le montant des engagements s'élève à 3 430 895,80 dhs pour une inscription budgétaire de l'ordre de 3 845 967,00 dhs, soit un taux de réalisation de 89,20 %.

d- CHARGES DU PERSONNEL :

Le crédit ouvert pour couvrir les charges du personnel s'élève à 17 373 897,94 dhs, les engagements sont de l'ordre de 16 494 878,83 dhs, soit un taux de 94,94 %.

Etat récapitulatif de l'exécution du budget de fonctionnement au titre de l'année 2014 en dhs:

Désignation	Crédits ouverts	Engagements	Taux de réalisation
Achats consommés de matières et fournitures	901 500,00	845 688,49	93,81%
Autres charges externes	1 893 240,00	1 654 763,88	87,40%
Impôts et taxes	3 845 967,00	3 430 895,80	89,20%
Charges de personnel	17 373 897,94	16 494 878,83	94,94%
Total	24 014 604,94	22 447 541,08	93,32%



Loi cadre au titre de l'exercice 2014

Grade	Effectif Budgétaire au 01/01/2014	Reclassement	Effectif budgétaire au 31/12/2014	Effectif Réel au 31/12/2014	Postes Vacants au 31/12/2014
Directeur	1		1	1	
Hors cadre	3		4	4	
Cadres supérieurs	28		28	27	1
Cadres	17		17	17	
Agents de Haute maîtrise	14		13	13	
Agents de Maîtrise	7		8	8	
Agent d'Exécution Principale	7		5	5	
Total	77		76	75	

2-2-Dépenses d'équipement :

Les consignations budgétaires portant sur les dépenses d'équipement chiffrent un montant de 10 626 598,78 dhs réparti entre crédit de paiement et crédit d'engagement avec des montants respectif de 5 641 598,78 dhs et 4 985 000,00 dhs. Les engagements réalisés s'élèvent à 7 204 542,20 soit un taux de réalisation de 127,70% par rapport au crédit de paiement et un taux global de 67,80% par rapport au total des crédits ouverts pour les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement sont réparties comme suit :

a- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant engagé est de 6 075 240,00 dhs sur un crédit de paiement de 4 361 600,00 dhs et un crédit total ouvert de 9 346 600,00 dhs, soit un taux d'engagement de 139,28% par rapport au crédit de paiement et 65% par rapport au crédit total ouvert.

Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles sont ventilées comme suit :

I- PLANS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	
Etude géotechnique et carte d'aptitude à l'urbanisation de la ville de Taounate	: 3 960 000,00
Prises de vue aérienne et restitutions	: 792 000,00
PA de Tissa	: 360 000,00
PDAR de Tabouda	: 225 000,00
PDAR de Tafrant	: 264 000,00
PA de Gzennaya al Janoubia et Malal	: 231 000,00
II- ACHAT DE LOGICIELS	: 243 240,20
III- ETUDES GENERALES ET PROGRAMMATION (consolidation de crédit d'engagement 2013 en crédit de paiement 2014)	: 378 000,00
TOTAL	: 6 453 240,00



b- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Le taux d'engagement est de 94,11%, soit un montant de 1 129 302,20 dhs sur des crédits de paiement d'un montant de 1 200 000,00 dhs.

Les montants engagés sont relatifs à :

- L'acquisition de matériel informatique, mobilier de bureau et matériel de bureau ;
- L'acquisition de matériel technique ;
- L'acquisition de deux véhicules utilitaires ;
- La Peinture du local abritant le siège principal de l'Agence Urbaine de Taza et l'installation de climatiseurs.

Tableau récapitulatif de l'exécution du budget d'équipement au titre de l'année 2014.

Désignation	Crédits de paiement 2014	Crédit d'engagement 2015 et suivant	Crédit total	engagements	Taux de réalisation par rapport au crédit de paiement
Immobilisations incorporelles	4 361 600,00	4 985 000,00	9 346 600,00	6 075 240,00	65%
Immobilisations corporelles	1 200 000,00	00,00	1 200 000,00	1 129 302,20	94,11%
Crédit non programmé	79 998,78	00,00	79 998,78	00,00	00%
Total	5 641 598,78	4 985 000,00	10 626 598,78	7 204 452,20	67,80 %

3- LES RESTES A PAYER :

- En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

Sur un montant des restes à payer inscrit au budget de l'exercice 2014 de 1 943 818,50 dhs, il a été mandaté la somme de 1 890 361,00 dhs. Le reliquat ne sera pas reporté sur l'exercice 2015 puisqu'il constitue des engagements annulés.

Seuls les restes à payer résultant de l'exécution du budget 2014, d'un montant de 1 724 513,14 dhs, sont reportés sur l'exercice 2015.

- En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

Sur un montant total des restes à payer, inscrit au budget de l'exercice 2014, de 15 373 865,59 dhs, il a été mandaté la somme de 3 141 103,39 dhs sur une somme prévue à payer de 3 670 354,20 dhs. Le reliquat est d'un montant total de 12 232 762,20 dhs. Après déduction des montants relatifs aux marchés résiliés en 2014 ainsi que des montants des pénalités de retard appliqués sur les prestataires, le tout d'un montant total de 2 406 832,21 dhs, seul un montant de 9 825 929,99 dhs constitue des arriérés à reporter sur l'exercice 2015.

Les restes à payer résultant de l'exécution du budget 2014, chiffrent un montant de 3 163 613,20 dhs sont également reportés sur l'exercice 2015.



Les restes à payer consolidés à reporter sur l'exercice 2015 sont donc de l'ordre de 12 989 543,19 dhs.

II- LES PREVISIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 :

Les prévisions budgétaires de l'Agence Urbaine de Taza au titre de l'exercice 2015 sont estimées à 43 262 485,48 dhs.

1- LES RESSOURCES:

Les ressources budgétaires de l'Agence Urbaine de Taza au titre de l'année 2015 sont constituées de :

- L'excédent budgétaire de l'année 2014 : 3 379 756,13 dhs ;
- La subvention de fonctionnement : 17 500 000,00 dhs ;
- La subvention complémentaire de fonctionnement : 5 500 000,00 ;
- La contribution de l'Etat : 3 000 000,00 dhs ;
- La contribution complémentaire de l'Etat : 2 500 000,00 dhs;

Les autres ressources: 11 382 729 ,35 dhs réparti entre ressources propres et restes à recouvrer comme suit :

- Les ressources propres et autres ressources d'un montant de 6 165 000,00 dhs composées:
 - ❖ De la rémunération des services rendus,
 - ❖ Des contributions des partenaires résultant des nouvelles conventions de partenariats susceptibles d'être contractées en vertu de l'exercice 2015 et des reliquats à verser dans le cadre des conventions antérieures ;
 - ❖ De la vente de la note de renseignement et des produits d'impression ;
 - ❖ Des produits financiers générés par les comptes courants à la Trésorerie provinciale de Taza ;
- Les restes à recouvrer d'un montant de 5 217 729,35 dhs résultants des prestations dûment réalisées et facturées par l'Agence dans le cadre des conventions contractées.

2- LES DEPENSES:

Etablies sur la base des recettes réalisables, elles se répartissent entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement :



**2-1- Les dépenses de fonctionnement :**

Elles sont de l'ordre de 26 401 756,13 dhs, réparties entre les différentes rubriques comme suit :

a- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES :

Les prévisions d'un montant de 906 500,00Dhs destinées à couvrir les frais de carburant, l'acquisition de fournitures de bureaux, et la consommation de l'eau et de l'électricité.

b- AUTRES CHARGES EXTERNES :

Avec un montant prévu de 1 914 400,00 dhs, elles sont destinées à couvrir les dépenses d'entretien, d'assurance, des frais postaux, ainsi que les dépenses de consommation du Téléphone, et l'acquisition de la documentation générale.

c- IMPOTS ET TAXES :

L'enveloppe prévue à cet effet s'élève à 3 847 000,00 dhs. Elle est destinée au paiement de toutes les taxes auxquelles est assujetties l'Agence, à savoir : la taxe sur les véhicules, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les bénéfices, la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe sur les services communaux.

d-CHARGES DU PERSONNEL :

Avec une enveloppe de 17 822 603,34 dhs, elles s'accaparent d'environ 67 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont destinées à couvrir les émoluments, les rétributions, les primes, les charges sociales ainsi que les dépenses de la formation continue au profit du personnel de l'Agence.

e-AUTRES CHARGES NON COURANTES :

Avec une enveloppe de 40 000,00 dhs, susceptibles de couvrir, le cas échéant, les frais des intérêts moratoires et autres frais.

f-RESTES A PAYER D'EXPLOITATION :

Ils sont de l'ordre de 1 724 513,14 dhs.

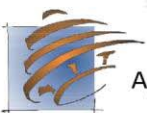
g-CREDITS NON PROGRAMMES :

Ils sont de l'ordre de 146 739,65 dhs.

2-2-Dépenses d'équipement :

Le montant prévu est de l'ordre de 16 860 729,35 dhs.

Les dépenses d'équipement sont réparties sur les rubriques suivantes :





a- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

L'inscription prévue à cet effet s'élève à 6 964 000,00 dhs comme crédit de paiement, pour réaliser les actions suivantes :

- Etudes d'urbanisme	:	5 410 000,00 Dhs	Avec un montant à consolider sur 2015 de 2 960 000,00 dhs
- Couverture aérienne, travaux photogramétriques et restitution	:	592 000,00 Dhs	La totalité du montant est à consolider sur 2015
- Plans d'aménagement et de développement	:	450 000,00 Dhs	
- Banque de données et acquisition de logiciels	:	250 000,00 Dhs	
- Assistance architecturale en milieu rural	:	262 000,00 Dhs	

L'Agence dispose toutefois d'un crédit d'engagement estimé à 4 000 000,00 dhs réparti comme suit :

-Etudes d'urbanisme	-	3 250 000,00 Dhs
-Couverture aérienne, travaux photogramétriques et restitution	-	00,00 Dhs
-Plans d'aménagement et de développement	-	750 000,00 Dhs
-Banque de données et acquisition de logiciels	-	00,00 Dhs
-Assistance architecturale en milieu rural	-	00,00 Dhs

b- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

L'enveloppe budgétaire prévue est de 1 300 000,00 dhs. Elle est destinée à doter l'Agence des installations et des équipements nécessaires pour l'amélioration de ses moyens de travail. Elle est répartie comme suit :

- Le matériel technique : 150 000,00 Dhs ;
- L'acquisition de véhicule de fonction : 300 000,00 dhs ;
- Le mobilier et matériel de bureaux : 250 000,00Dhs;
- Le matériel informatique : 200 000,00Dhs ;
- L'aménagement et l'agencement: 400 000,00 dhs, destiné à l'entretien du local abritant le siège principal de l'Agence à la ville de Taza.

c- RESTES A PAYER D'EQUIPEMENT :

Le montant prévu à cet effet au titre de l'exercice 2014 est de l'ordre de 4 027 732,20 dhs sur un montant global de 12 989 543,19 dhs.

d- CREDITS NON PROGRAMMES :

Ils s'élèvent à un montant de 4 568 997,15 dhs.

Les deux tableaux suivants, récapitulent les prévisions budgétaires au titre de l'année 2015, et la loi cadre y afférente ainsi que le programme d'investissement au titre du même exercice:





Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2015 :

RESSOURCES		CHARGES	
LIBELLE	CREDITS	LIBELLE	CREDITS
I - DISPONIBLE DE TRESORERIE AU 31/12/2014	3 379 756,13	I - CHARGES D'EXPLOITATION	26 401 756,13
		I-1 Matériel et dépenses diverses	
II - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2015	17 500 000,00	I-1-1- Achats consommés de matières et de fournitures	906 500,00
		I-1-2- Autres charges externes	1 914 400,00
III- SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2015	5 500 000,00	I-1-3- Impôts et Taxes	3 847 000,00
		I-2- Charges de personnel	17 822 603,34
		I-3- autres charges non courantes	40 000,00
IV - CONTRIBUTION DE L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2015	3 000 000,00	I-4- Crédits non programmés	146 739,65
V- CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2014	2 500 000,00	I-5- Restes à mandater exploitation au 31/12/2014	1 724 513,14
VI - RESSOURCES PROPRES	6 165 000,00	II - CHARGES D'INVESTISSEMENT	16 860 729,35
VII- RESTES A RECOUVRER	5 217 729,35	II-1- Immobilisations Incorporelles	6 964 000,00
		II-2- Immobilisations Corporelles	1 300 000,00
		II-3- Crédits non programmés	4 568 997,15
		II-4- Restes à mandater équipement au 31/12/2013	4 027 732,20
TOTAL :	43 262 485,48	TOTAL :	43 262 485,48

Loi cadre au titre de l'année 2015 :

ANNEE 2014				ANNEE 2015				
	EFFECTIF THEORIQUE AU 31-12-2014	EFFECTIF REEL AU 31-12-2014	POSTES VACANTS	EFFECTIF THEORIQUE AU 01-01-2015	CREATION DE POSTES BUDGETAIRES	TRANSFORMATION DE POSTE BUDGETAIRE	POSTES VACANTS A SUPPRIMER	TOTAL EFFECTIF BUDGETAIRE AU 31-12-2015
Directeur	1	1		1				1
Hors cadre	4	4		4		+3		6
Cadre supérieur	28	27	1	27	3	-		28
Cadre	17	17		17		3+1		18
Haute maîtrise	13	13		13		-		11
Maîtrise	8	8		8		1+2		9
Agent d'exécution principale	5	5		5		-2		4
	76	75	1	75	3	+1		78

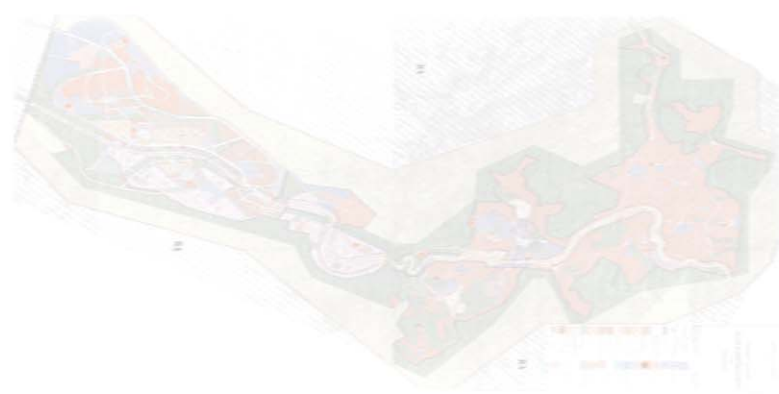


PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2015

ETUDES SPECIFIQUES	INTITULE DE L'ETUDE	CREDIT DE PAIEMENT 2015	CREDIT D'ENGAGEMENT 2016 ET PLUS	TOTAL
Province de Taza	-Etude de la charte Architecturale de la ville de Taza ;	400 000,00	400 000,00	800 000,00
	-Etude de la réhabilitation des Fondouks de la médina de Taza ;	400 000,00	00,00	400 000,00
	-Etude d'aménagement des axes de la Médina de Taza.	150 000,00	400 000,00	800 000,00
	-Projet urbain de Tahla		150 000,00	300 000,00
Province de Guercif	-Etude du plan Directeur de circulation et de transport de la ville de Guercif ;	250 000,00	250 000,00	500 000,00
	-Etude d'aménagement des bergs des oueds de la Ville de Guercif .	250 000,00	250 000,00	500 000,00
Province de Taounate	-Etablissement de l'étude géotechnique et de la carte d'aptitude à l'urbanisation de la ville de Ghafsai ;	500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00
	-Elaboration du plan de développement des 11 centres émergents dans la province de Taounate ;	300 000,00	300 000,00	600 000,00
	-Etude d'aménagement de la source Ain Bouadel.	100 000,00	100 000,00	200 000,00
TOTAL ETUDES SPECIFIQUES		2 750 000,00	3 350 000,00	6 100 000,00
DOCUMENTS D'URBANISME	INTITULE DE L'ETUDE	CREDIT DE PAIEMENT 2015	CREDIT D'ENGAGEMENT 2016 ET PLUS	TOTAL
Province de Taza	- C.R Taifa : Etude du P.D.A.R Centre Sidi Ahmed Zerrouk ;	150 000,00	150 000,00	300 000,00
	- C.R Traiba : Etude du P.D.A.R Centre Traiba .	150 000,00	150 000,00	300 000,00
Province de Taounate	- C.R Kissan : Etude du P.D.A.R Centre Laezef.	150 000,00	150 000,00	300 000,00
TOTAL DOCUMENTS D'URBANISME		450 000,00	450 000,00	900 000,00
TOTAL GENERAL		3 200 000,00	3 800 000,00	7 000 000,00



PLAN D'ACTION



A l'issue des résultats satisfaisants qu'a pu atteindre l'Agence Urbaine de Taza, au titre de l'année 2014, en matière de l'élargissement de la couverture de son ressort territorial par des documents d'urbanisme, cette dernière, n'a pas épargné d'effort quant au projet de plan d'action 2015. En préservant cet acquis, elle a projeté un programme ambitieux visant, entre autres, l'accélération de l'homologation des documents en cours d'étude. Les grands lignes de ce programme se présentent comme suit :

1-DOCUMENTS D'URBANISME :

1-ACHEVEMENT ET SUIVI DES ETUDES EN COURS

a- Documents d'urbanisme à homologuer

SDAU	SDAU de la ville de Taza et sa zone périphérique	
PA	Taza	Bouchfaa – Zrarda – Boukellal – Msila – Smiaa – Kessarat – Bni Frassen .
	Taounate	Lamkanssa - Sidi M'hamed Ben Lahcen- Outa Bouaaban – Zrizer – Bouarouss – Thar Souk – Oulad Taher – Kariat Ba Mohammed – Timezguana – Moulay Abdelkrim.
	Guercif	Ville de Guercif
PDAR	Taza	Bab M'rouj – Brarha –Tazarine – Jbarna .
	Taounate	Messassa- Loualja – Sidi Elhaj M'hemmed
	Guercif	Ras Lakssar- Bourached – Mazguitam – Taddaret – Ouled Bourima.
Total	(1 SDAU, 19 PA, 12 PDAR)	

b-Documents d'urbanisme à verser dans les procédures d'enquête publique / délibérations

communales

PA	Taza	Ville de Taza – Kaouane – Bouhlou.
	Taounate	Sidi El Mekhfi – Bouadel – Rghioua – ville de Taounate – Bouchabel – Ouad Jemaa – Oudka – Ghefsai –Bni Ounjel Taфраout.
	Guercif	Saka
PDAR	Taza	Rbaa El Fouki – Sidi Ali Bourekba.
	Taounate	--
	Guercif	Berkin- Bni Abdellah – Sebbab.
Total	18 (13 PA, 05 PDAR)	

c-Documents d'urbanisme à verser dans les procédures de concertations réglementaires (CCS / CTL)

PA	Taza	Gueznaya Al Janoubia – Malal
	Taounate	Ain Lagdah – Bni Snous – Tissa.
	Guercif	--
PDAR	Taza	Tamjilt – Jbarna.
	Taounate	Tabouda – Taфраout
	Guercif	Sefsafat – Souihla.
Total	11 (05 PA, 06 PDAR)	

2- LACEMENT DE NOUVELLES ETUDES(ACTUALISATION):

PA	Taza	Meknassa El Gherbia – Oulad Zbair.
PDAR	Taza	Sidi hmed Zrouk – Traiba.
	Taounate	Kissan.
	Guercif	Msoun
Total	07 (02 PA, 05 PDAR)	



2-ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE A NIVEAU URBAINE :

1- Achèvement des études en cours :

Il s'agit, à cet égard, de deux études de projets urbains que l'Agence Urbaine de Taza envisage d'achever en 2015 à savoir :

- Projet Urbain d'Oued Amlil
- Projet Urbain d'Aknoul

2- Lacement de nouvelles études :

Dans le cadre de sa participation aux efforts fournis, en matière de la mise à niveau urbaine à travers la mise en place des études visant le développement des villes et centres relevant de son ressort territorial, l'AUT a programmé pour l'année 2015 le lancement des projets urbains suivants :

- Un projet urbain intégré pour la ville de Taza avec ses propres moyens au service des différents acteurs de la ville ;
- Un projet urbain pour la ville de Tahla

3- SAUVEGARDE ET REHABILITATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL

1- Achèvement des études en cours :

En ce sens, l'Agence Urbaine de Taza procédera à l'achèvement des études en cours ci-dessous :

- Etude de la réhabilitation de la source Aïn Al Hamra –Commune Rurale Ajdir-
- Etude de la réhabilitation et de la sauvegarde du Kasaba de Rchida
- Etude de la réhabilitation et de la sauvegarde des sites Ras El Ma et Sidi Mejber
- Etude de la réhabilitation et de la sauvegarde du Kasaba de Msoun
- Etude de la réhabilitation et de la sauvegarde de l'architecture rurale au Douar de Aïn Barda – Commune Rurale Bibane.

2- Lacement de nouvelles études :

- Etude de la charte architecturale de la ville de Taza
- Etude d'aménagement des axes structurants de la médina de Taza



4-ETUDES GENERALES

1- Achèvement des études en cours :

- Etude urbanistique et architecturale de la traversée de la ville de Guercif
- Etude du plan vert de la ville de Taza
- Etude des berges des oueds de la ville de Taza

2- Lacement de nouvelles études :

- Etude des berges des oueds de la ville de Guercif
- Etude de développement de 11 centres émergents à la province de Taounate
- Etude du plan directeur de transport et de circulation de la ville de Guercif

5-ETUDES GEOTECHNIQUES

1- Achèvement des études en cours :

Etude géotechnique de la ville de Taounate

2- Lacement de nouvelles études :

Etude géotechnique de la ville de Guefsai

6-ETUDES DE RESTRUCTURATION URBANISTIQUE

Commune	Quartier	Superficie approximative en Hectare
Taddart	Douar lab'aira - massira	27
	Centre de Taddart	1,5
Matmata	Jrif	03
Taza	Behra	07

7-FORMATION CONTINUE INTERNE

En veillant sur la qualification et la requalification en permanence de ses ressources humaines à travers un programme adapté de formation, l'Agence Urbaine de Taza a programmé, à ce sujet, pour l'année 2015 des sessions de formations dans les domaines suivants :

- Système d'information géographique (SIG)
- Traitement d'image (Logiciel Photoshop)
- Communication
- Droit d'urbanisme
- Comptabilité publique



8-ENCADREMENT

Consciente de son rôle d'encadrement et d'assistance technique au profit des différents intervenants locaux au niveau de son ressort territorial, l'Agence Urbaine de Taza s'attachera, au cours de l'année 2015, à l'organisation et l'animation de journées de sensibilisation et d'encadrement pour sensibiliser et débattre, avec ses partenaires, autour des différentes contraintes liées à la mise en œuvre du règlement général de construction ainsi que des propositions pour y remédier.



CONCLUSION

Depuis sa création, trois axes majeurs ont toujours été au cœur des préoccupations de l'Agence Urbaine de Taza. En premier, vient la généralisation de la couverture en documents d'urbanisme sur l'ensemble des villes et centres de son ressort territorial. Dans un deuxième rang intervient l'impératif de faciliter la gestion urbaine à travers la mise en place de démarche efficace et de règlement permettant l'instruction des demandes de bâtir, de lotir et de morceler et le traitement des projets d'investissement avec souplesse et dans les meilleures conditions. Enfin, la troisième préoccupation consiste à endiguer et traiter les foyers des agglomérations de l'habitat insalubre et anarchique à travers des programmes et des prospections d'intervention appropriées en vue d'éradiquer ce phénomène ou du moins l'encadrer efficacement.

Ainsi, au vu des résultats importants réalisés à tous ces niveaux, l'Établissement reste encore plus déterminé à préserver et consolider toutes les réalisations et le progrès acquis, tout en aspirant à la recherche de nouvelles perspectives et champs d'intervention destinés, principalement, à renforcer ses efforts opérationnels en matière de mise en œuvre des dispositions des documents d'urbanisme, notamment en ce qui concerne la concrétisation de leurs orientations liées à la réalisation des équipements publics programmés.

Dans ce contexte, l'Agence Urbaine de Taza est en cours d'élaborer une approche consultative et participative avec ses partenaires dans le domaine de l'urbanisme, en particulier les collectivités locales et les pouvoirs publics, qui vise le développement et la mise en place de supports appropriés pour assurer la mise en œuvre optimale des dispositions des documents d'urbanisme et garantir la concrétisation des équipements publics qui en découlent.

En revanche, le processus de régionalisation avancée dans lequel s'engagera notre pays, constituera le cadre idéal pour relever le défi de la mise à niveau de nos villes et centres en termes d'opérations de réalisation des équipements et d'autres installations de services de proximité, qui permettra assurément de gagner le pari du développement intégrée et durable sous la sage direction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Dieu le glorifie.